

Caisse Régionale Brie Picardie

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

Au 30 juin 2026

Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8 du règlement (UE) n°575/2013

Jean-Philippe JUGUET, Directeur Finance, Crédit Agricole Brie Picardie

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, qu'à ma connaissance, les informations communiquées au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 (tel que modifié) ont été préparées conformément aux procédures de contrôle interne convenues au niveau de l'organe de direction de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Fait à Amiens, le 16 septembre 2026

Le Directeur Finance

Jean-Philippe JUGUET

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	7
2.1 Ratios de solvabilité	8
2.2 Ratio de levier	15
3. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	20
3.1 Synthèse des emplois pondérés	20
3.2 Risque de crédit et de contrepartie	22
3.3 Risque de contrepartie	56
3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	70
3.5 Expositions de titrisation	71
3.6 Risques de marché	72
4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	73
5. RISQUES DE TAUX D'INTERET	84
5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux	84
6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	86
6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental	86
6.2 Informations qualitatives sur le risque social	106
6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	127
6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	130
6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	139
7. ANNEXES	142

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE BRIE PICARDIE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que modifié par le règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) et par le règlement (UE) n°2024/1623 (CRR3). Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après intègrent le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 990 009	3 014 559	3 057 928	2 825 547	2 822 189
2	Fonds propres de catégorie 1	2 990 009	3 014 559	3 057 928	2 825 547	2 822 189
3	Fonds propres totaux	3 029 531	3 054 576	3 095 039	2 863 006	2 859 619
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	11 880 553	12 363 931	11 824 668	11 706 643	11 754 667
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	11 880 553	12 363 931	11 824 668	11 706 643	11 754 667
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	25,17%	24,38%	25,86%	24,14%	24,01%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	25,17%	24,38%	25,86%	24,14%	24,01%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	25,17%	24,38%	25,86%	24,14%	24,01%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	25,17%	24,38%	25,86%	24,14%	24,01%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	25,50%	24,71%	26,17%	24,46%	24,33%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	25,50%	24,71%	26,17%	24,46%	24,33%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,97%	0,97%	0,97%	0,97%	0,97%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,47%	3,47%	3,47%	3,47%	3,47%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,47%	11,47%	11,47%	11,47%	11,47%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	17,50%	16,71%	18,17%	16,46%	16,33%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	34 286 411	33 853 597	33 514 265	33 519 568	33 543 287
14	Ratio de levier (%)	8,72%	8,91%	9,12%	8,43%	8,41%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	2 057 651	2 055 081	2 099 639	2 112 919	2 141 918
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 430 566	2 496 672	2 604 494	2 642 523	2 672 636
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	626 641	668 303	735 896	794 230	824 954
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 803 925	1 828 369	1 868 597	1 848 293	1 847 682
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	114,12%	112,41%	112,76%	114,86%	116,39%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	33 460 199	33 859 393	33 400 177	33 278 892	32 956 070
19	Financement stable requis total	32 131 658	31 967 160	31 510 850	31 478 794	31 400 769
20	Ratio NSFR (%)	104,13%	105,92%	106,00%	105,72%	104,95%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences des articles 412 à 415 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Au 30 juin 2026, les ratios de la Caisse Régionale Brie Picardie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Le ratio de solvabilité global enregistre sur le deuxième trimestre une augmentation de 0,8 points de pourcentage à 25,50%, cette augmentation résulte d'une diminution de nos expositions pondérées.

Les fonds propres totaux s'établissent à 3 030 millions d'euros, contre 3 055 millions d'euros à fin mars 2026, soit un retrait de 25 millions d'euros (-0,82%). Cette évolution s'explique principalement par la reprise de la déduction des provisions dans le cadre d'un résultat non conservé.

Le montant total d'expositions au risque diminue de 483 millions à 11 881 millions d'euros (-3,91%). Cette évolution résulte notamment d'une évolution des RWA du risque de crédit qui sont en baisse de 355 millions d'euros (avec, d'une part, une baisse sur la méthode standard de 118 millions d'euros et, d'une autre part, une baisse sur la méthode par approche interne de 252 millions d'euros). Cette évolution résulte également d'une baisse du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit en approche de base de 133 millions d'euros.

La Caisse régionale Brie Picardie ne disposant pas d'un portefeuille de Trading selon les règles prudentielles, elle n'est donc pas assujettie au risque de marché.

Le ratio de levier diminue légèrement à 8,72% du fait de l'évolution de l'exposition totale (contre 8,91% au T1 2026).

Quant à la liquidité, le ratio LCR moyen sur 12 mois est en hausse par rapport au T1 2026 (+1,71 points de pourcentage).

Le ratio NSFR est en légère baisse (104,13% au T2 2026 contre 105,92% au T1 2026).

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3 et de sa finalisation, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que complété par le règlement (UE) n°2019/876 (dit « CRR2 ») et modifié par le règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR3 » communément appelé par les banques « Bâle IV ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant : <https://ca-briepicardie.com/documents-reglementaires>

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

2.1 Ratios de solvabilité

2.1.1 Situation au 30 juin 2026

Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 990 009	3 057 928
dont Instruments de capital	1 725 580	1 719 425
dont Réserves	4 331 215	4 224 019
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 066 787)	(2 885 516)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
TOTAL TIER 1	2 990 009	3 057 928
Instruments Tier 2	-	-
Autres éléments Tier 2	39 522	37 110
TOTAL CAPITAL	3 029 531	3 095 039
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	11 880 553	11 824 668
Ratio CET1	25,17%	25,86%
Ratio Tier 1	25,17%	25,86%
Ratio Total capital	25,50%	26,17%

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont disponibles directement en annexe.

2.1.2 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	30/06/2026	31/12/2025
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,47%	3,47%
Exigence de CET1	7,97%	7,97%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
Exigence globale de capital	11,47%	11,47%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

Exigences minimales au titre du Pilier 2

À ce jour, la Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas soumise individuellement à une exigence de Pilier 2/SREP. Seules les exigences réglementaires / Pilier 1 lui sont appliquées.

Exigence globale de coussins de fonds propres

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigence globale de coussins de fonds propres	30/06/2026	31/12/2025
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,97%	0,97%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,47%	3,47%

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2) (en milliers d'euros)		30/06/2026
1	Montant total d'exposition au risque	11 880 553
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,97%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	114 798

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Angola	-	229	-	-	-	229	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Algerie	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	261	-	-	-	261	-	-	-	-	5	0,00%	1,00%
Allemagne	-	32 525	-	-	-	32 525	1 450	-	-	1 450	18 131	0,18%	0,75%
Andorre	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Argentine	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Australie	-	384	-	-	-	384	4	-	-	4	46	0,00%	1,00%
Autres - Non souverain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Autriche	-	362	-	-	-	362	1	-	-	1	10	0,00%	0,00%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahrein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bangladesh	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	-	13 204	-	-	-	13 204	1 389	-	-	1 389	17 368	0,17%	1,00%
Benin	-	172	-	-	-	172	5	-	-	5	68	0,00%	0,00%
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bresil	-	154	-	-	-	154	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Bulgarie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	2,00%
Republique Tchèque	-	5	-	-	-	5	-	-	-	-	-	0,00%	1,25%
Caimanes- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Cameroun	-	130	-	-	-	130	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Canada	-	1 997	-	-	-	1 997	25	-	-	25	307	0,00%	0,00%
Chili	-	54	-	-	-	54	2	-	-	2	23	0,00%	0,50%
Chine	-	832	-	-	-	832	2	-	-	2	30	0,00%	0,00%
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	-	185	-	-	-	185	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Coree du sud	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Cote d'Ivoire	-	146	-	-	-	146	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Croatie	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	1,50%
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Curacao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Danemark	-	4 997	-	-	-	4 997	117	-	-	117	1 464	0,02%	2,50%
Egypte	-	51	-	-	-	51	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	-	2 312	-	-	-	2 312	17	-	-	17	207	0,00%	0,50%
Espagne	-	1 587	-	-	-	1 587	74	-	-	74	929	0,01%	0,50%
Etats-Unis	-	11 044	-	-	-	11 044	384	-	-	384	4 801	0,05%	0,00%
Finlande	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
France	1 673 984	22 729 058	-	-	-	24 403 042	750 276	-	-	750 276	9 378 446	92,92%	1,00%
Royaume uni	-	5 091	-	-	-	5 091	87	-	-	87	1 089	0,01%	2,00%
Grece	-	126	-	-	-	126	-	-	-	-	5	0,00%	0,25%
Gabon	-	359	-	-	-	359	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Guernesey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hongrie	-	41	-	-	-	41	-	-	-	-	2	0,00%	1,00%
Hong kong	-	2 280	-	-	-	2 280	13	-	-	13	167	0,00%	0,50%
Inde	-	143	-	-	-	143	1	-	-	1	11	0,00%	0,00%
Irlande	-	731	-	-	-	731	8	-	-	8	99	0,00%	1,50%
Iles vierges Britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Indonesie	-	475	-	-	-	475	4	-	-	4	55	0,00%	0,00%
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israel	-	17	-	-	-	17	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Italie	-	11 374	-	-	-	11 374	482	-	-	482	6 026	0,06%	0,00%
Japon	-	869	-	-	-	869	9	-	-	9	114	0,00%	0,00%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Jersey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Jordanie	-	34	-	-	-	34	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Kenya	-	117	-	-	-	117	1	-	-	1	10	0,00%	0,00%
Koweït	-	185	-	-	-	185	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Luxembourg	271 857	7 963 803	-	-	-	8 235 660	52 187	-	-	52 187	652 336	6,46%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	48	-	-	-	48	1	-	-	1	14	0,00%	0,00%
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Liban	-	134	-	-	-	134	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lituanie	-	18	-	-	-	18	-	-	-	-	3	0,00%	1,00%
Madagascar	-	5	-	-	-	5	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Malte	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Man- Ile de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maroc	-	1 593	-	-	-	1 593	14	-	-	14	171	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maurice	-	133	-	-	-	133	4	-	-	4	56	0,00%	0,00%
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Mexique	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	-	25 874	-	-	-	25 874	369	-	-	369	4 613	0,05%	2,00%
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Norvege	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Nouvelle-Zélande	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Oman	-	81	-	-	-	81	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Philippines	-	382	-	-	-	382	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Portugal	-	2 842	-	-	-	2 842	95	-	-	95	1 183	0,01%	0,75%
Panama	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Perou	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pologne	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	1	0,00%	1,00%
Qatar	-	43	-	-	-	43	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Russie	-	289	-	-	-	289	1	-	-	1	6	0,00%	0,25%
Roumanie	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Arabie Saoudite	-	422	-	-	-	422	1	-	-	1	9	0,00%	1,00%
Singapour	-	3 655	-	-	-	3 655	59	-	-	59	743	0,01%	0,00%
Senegal	-	108	-	-	-	108	1	-	-	1	12	0,00%	0,00%
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Suisse	-	13 241	-	-	-	13 241	312	-	-	312	3 903	0,04%	0,00%
Suede	-	194	-	-	-	194	-	-	-	-	4	0,00%	2,00%
Syrienne- République arabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	827	-	-	-	827	4	-	-	4	55	0,00%	0,00%
Togo	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Tunisie	-	357	-	-	-	357	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Turquie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Ukraine	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Uruguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Viet nam	-	111	-	-	-	111	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Yemen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	1 945 841	30 838 864	-	-	-	32 784 706	807 430	-	-	807 430	10 092 877	100,00%	

2.2 Ratio de levier

2.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et d'hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

2.2.2 Situation au 30 juin 2026

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 du règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) tel que modifié par le règlement (UE) 2024/1623 (CRR3).

LRCOM : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	40 940 410	39 951 489
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	(1 400)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(3 036 662)	(2 877 829)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	37 903 748	37 072 260
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	35 023	42 963
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	93 983	100 714
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	129 006	143 677
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	242 000	309 610
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	1 590	5 949
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	430	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	244 020	315 559
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 987 615	2 907 938

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 488 192)	(1 376 002)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	1 499 423	1 531 936
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	(5 489 787)	(5 549 167)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	(5 489 787)	(5 549 167)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	2 990 009	3 057 928
24	Mesure de l'exposition totale	34 286 411	33 514 265
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	8,72%	9,12%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,72%	9,12%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,72%	9,12%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire

**LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX
FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)**

Montant applicable - en milliers d'euros		30/06/2026
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	41 851 814
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(541 284)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	2 020
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 499 423
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(5 489 787)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(3 035 776)
13	Mesure de l'exposition totale	34 286 411

LR SPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en milliers d'euros)		30/06/2026
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	36 172 629
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	36 172 629
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	3 154 809
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	546 370
EU-7	Établissements	489 159
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	17 139 109
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 076 300
EU-10	Entreprises	6 074 835
EU-11	Expositions en défaut	614 552
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	3 077 494

3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.1 Synthèse des emplois pondérés

3.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	10 653 260	10 485 785	852 261
2	Dont approche standard	3 479 347	3 573 213	278 348
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	1 980 385	1 780 298	158 431
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	5 193 527	5 132 275	415 482
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	27 939	31 084	2 235
7	Dont approche standard	27 292	31 084	2 183
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-
9	Dont autres CCR	647	-	52
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	6 239	132 740	499
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	6 239	132 740	499
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-
15	Risque de règlement	7	12	1
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	-	-	-
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	1 193 109	1 175 047	95 449
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	217 728	213 024	17 418
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	Total	11 880 553	11 824 668	950 444

Les emplois pondérés s'établissent à 11 881 millions d'euros au 30 juin 2026, en baisse de 483 millions d'euros sur le 2ème trimestre de 2026, cf. chapitre 1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1).

3.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **Évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

3.2.1 Prêts, avances et titres de créances par échéance

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

30/06/2026		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
(en milliers d'euros)							
1	Prêts et avances	-	4 383 943	13 320 155	15 864 371	64 328	33 632 797
2	Titres de créance	-	590 886	933 886	1 331 763	612 783	3 469 318
3	Total	-	4 974 829	14 254 041	17 196 134	677 111	37 102 115

3.2.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	436 122	436 122	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	33 629 398	30 699 356	2 930 042	609 663	219	609 444	(274 159)	(69 102)	(205 057)	(332 105)	(93)	(332 012)	-	22 643 680	222 358
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	1 419 268	1 395 994	23 274	51	-	51	(2 919)	(1 348)	(1 571)	(51)	-	(51)	-	11 050	-
040	Établissements de crédit	4 536 807	4 536 807	-	-	-	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-	243 590	-
050	Autres entreprises financières	997 035	850 285	146 750	36 891	-	36 891	(17 486)	(3 172)	(14 314)	(29 040)	-	(29 040)	-	597 981	6 149
060	Entreprises non financières	7 257 060	6 146 540	1 110 520	312 196	219	311 977	(123 026)	(32 316)	(90 710)	(185 775)	(93)	(185 682)	-	4 661 206	96 277
070	Dont PME	6 748 988	5 737 285	1 011 703	287 917	219	287 698	(111 509)	(31 121)	(80 388)	(173 890)	(93)	(173 797)	-	4 502 582	86 618
080	Ménages	19 419 228	17 769 730	1 649 498	260 525	-	260 525	(130 722)	(32 260)	(98 462)	(117 239)	-	(117 239)	-	17 129 853	119 932
090	Titres de créance	3 470 836	2 846 908	10 454	5 751	-	5 751	(2 269)	(1 397)	(872)	(5 000)	-	(5 000)	-	433	-
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	1 484 293	1 484 293	-	-	-	-	(874)	(874)	-	-	-	-	-	66	-
120	Établissements de crédit	784 286	784 286	-	-	-	-	(415)	(415)	-	-	-	-	-	367	-

30/06/2026

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
130	Autres entreprises financières	638 967	26 184	-	5 751	-	5 751	(4)	(4)	-	(5 000)	-	(5 000)	-	-	-
140	Entreprises non financières	563 290	552 145	10 454	-	-	-	(976)	(104)	(872)	-	-	-	-	-	-
150	Expositions hors bilan	14 931 789	14 700 133	231 656	52 489	-	52 489	(14 633)	(6 008)	(8 625)	(31 069)	-	(31 069)	-	185 102	4 750
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	Administrations publiques	114 521	114 321	200	-	-	-	(56)	(53)	(3)	-	-	-	-	-	-
180	Établissements de crédit	11 998 663	11 998 663	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
190	Autres entreprises financières	187 587	159 478	28 109	3 454	-	3 454	(1 056)	(345)	(711)	(494)	-	(494)	-	14 037	-
200	Entreprises non financières	2 055 045	1 875 419	179 626	48 029	-	48 029	(11 900)	(4 690)	(7 210)	(30 339)	-	(30 339)	-	138 673	4 632
210	Ménages	575 973	552 252	23 721	1 006	-	1 006	(1 621)	(920)	(701)	(236)	-	(236)	-	32 392	118
220	Total	52 468 145	48 682 519	3 172 152	667 903	219	667 684	(291 061)	(76 507)	(214 554)	(368 174)	(93)	(368 081)	-	22 829 215	227 108

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

30/06/2026

(en milliers d'euros)

		Valeur comptable brute
010	Stock initial de prêts et avances non performants	571 099
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	186 678
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(148 114)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	609 663

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumules correspondants ».

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes			
				Dont en défaut			Dont dépréciées		
(en milliers d'euros)									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	224 481	159 927	159 926	159 926	(24 038)	(85 260)	206 944	60 410
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	27 093	24 480	24 480	24 480	(3 690)	(18 681)	20 718	4 632
060	Entreprises non financières	121 837	86 933	86 933	86 933	(12 876)	(52 817)	100 303	27 469
070	Ménages	75 551	48 514	48 513	48 513	(7 472)	(13 762)	85 923	28 309
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	8 940	10 157	10 157	10 157	-	(2 269)	2 964	1 069
100	Total	233 421	170 084	170 083	170 083	(24 038)	(87 529)	209 908	61 479

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration ».

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

30/06/2026

		Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
			Dont en défaut				
(en milliers d'euros)							
010	Expositions au bilan	38 151 770	615 414	615 195	37 538 296	(613 533)	-
020	France	36 874 887	614 000	613 781	36 521 428	(611 229)	-
020	Belarus	-	-	-	-	-	-
020	Monaco	-	-	-	-	-	-
020	Suisse	9 445	1	1	9 445	(62)	-
020	Ukraine	-	-	-	-	-	-
020	Danemark	16 066	-	-	16 066	(19)	-
020	Espagne	159 159	7	7	159 159	(193)	-
020	Finlande	10 326	-	-	10 326	(7)	-
020	Allemagne	202 454	1	1	202 454	(39)	-
020	Royaume uni	7 139	1	1	7 139	(41)	-
020	Pays-Bas	145 176	-	-	145 176	(73)	-
020	Luxembourg	288 659	32	32	28 644	(416)	-
020	Suede	41	-	-	41	-	-
020	Belgique	77 650	2	2	77 650	(70)	-
070	Autres pays	-	-	-	-	-	-
080	Expositions hors bilan	14 984 278	52 489	52 489			
020	France	14 978 383	52 487	52 487			
020	Monaco	-	-	-			
020	Royaume uni	327	-	-			
100	Japon	1	-	-			
020	Luxembourg	9	-	-			
110	Etats-Unis	4 086	-	-			
140	Autres pays	194 932	-	-			
150	Total	53 136 048	667 903	667 684	37 538 296	(613 533)	45 702

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
				Dont en défaut			
(en milliers d'euros)							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	1 853 757	14 790	14 790	1 853 757	(24 535)	-
020	Industries extractives	18 132	61	61	18 132	(1 619)	-
030	Industrie manufacturière	231 192	34 281	34 281	231 192	(31 002)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	161 885	-	-	161 885	(791)	-
050	Production et distribution d'eau	58 390	10 214	10 214	58 390	(10 281)	-
060	Construction	318 723	37 959	37 898	318 723	(32 966)	-
070	Commerce	660 393	24 623	24 466	660 393	(24 286)	-
080	Transport et stockage	60 852	2 146	2 146	60 852	(2 200)	-
090	Hébergement et restauration	210 413	20 709	20 709	210 413	(15 964)	-
100	Information et communication	69 626	1 351	1 351	69 626	(1 974)	-
110	Activités financières et d'assurance	44 418	270	270	44 418	(1 040)	-
120	Activités immobilières	2 865 882	123 289	123 288	2 865 882	(120 454)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	588 687	17 385	17 385	588 687	(25 937)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	136 314	10 351	10 351	136 314	(7 633)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	153 064	29	29	153 064	(429)	-
160	Enseignement	5 569	274	274	5 569	(283)	-
170	Santé humaine et action sociale	50 200	8 695	8 695	50 200	(2 868)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	34 018	3 388	3 388	34 018	(2 183)	-
190	Autres services	47 741	2 381	2 381	47 741	(2 356)	-
200	Total	7 569 256	312 196	311 977	7 569 256	(308 801)	-

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)

30/06/2026

		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
(en milliers d'euros)			
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
020	Autre que PP&E	-	-
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	-	-
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	-	-
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>	-	-
060	<i>Actions et titres de créance</i>	-	-
070	<i>Autres sûretés</i>	-	-
080	Total	-	-

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION- VENTILATION PAR MILLESIME (EU CQ8)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période ».

3.2.3 Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR4)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWEA et densité des RWEA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	99 571	-	99 571	-	138 473	139,07%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	1 840	-	1 840	-	134	7,27%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	0,00%
EU 2b	Entités du secteur public	1 840	-	1 840	-	134	7,27%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
4	Établissements	279 306	1 352	279 306	1 352	106 297	37,87%
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
6	Entreprises	135 784	2 219	135 784	2 219	138 003	100,00%
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	0,00%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	846 166	-	846 166	-	2 111 679	249,56%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	0,00%
EU 7b	Actions	846 166	-	846 166	-	2 111 679	249,56%
8	Clientèle de détail	68	3 437	68	3 437	2 272	64,81%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	0,00%
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	170	-	170	-	170	100,00%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%

EU 10b	Organismes de placement collectif	505 450	-	505 450	-	648 593	1.2832
EU 10c	Autres éléments	450 133	-	450 133	-	333 641	74,12%
12	Total	2 318 489	7 008	2 318 489	7 008	3 479 262	149,61%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

30/06/2026		Pondération de risque																								Total	Dont non notées	
Catégories d'expositions		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370 %	400%	1250%			Autre s
(en milliers d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa
1	Administrations centrales ou banques centrales	44 182	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 389	-	-	-	-	99 571	99 571
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	1 171	-	-	-	669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 840	1 840
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 2b	Entités du secteur public	1 171	-	-	-	669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 840	1 840
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 495	-	-	-	-	843 671	-	-	-	-	846 166	846 166
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 505	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 505	3 515
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

30/06/2026

Catégories d'expositions

(en milliers d'euros)

30/06/2026		Pondération de risque																								Total	Dont non notées		
		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370 %	400%	1250%			Autre s	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			y	z
9.1.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.1.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170	-	-	-	-	-	-	170	170
EU 10a	Créances sur des établissements et des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 10b	Organismes de placement collectif	32 697	-	-	-	27 277	211 812	-	-	-	283	-	-	-	-	-	2 671	-	-	-	-	230 710	-	-	-	-	-	505 450	505 441
EU 10c	Autres éléments	91 472	-	-	-	31 275	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	327 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	450 133	450 133
EU 11c	Total	341 786	-	-	-	102 524	211 812	-	-	-	283	-	-	3 505	-	-	470 556	-	-	-	65 261	1 129 771	-	-	-	-	-	2 325 498	1 479 492

3.2.4 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	3 021 873	134 294	40,00%	3 293 089	0,01%	-	45,00%	2.5	104 851	3,18%	104	(667)
	0,00 à <0,10	3 021 873	134 294	40,00%	3 293 089	0,01%	-	45,00%	2.5	104 851	3,18%	104	(667)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	30 307	-	0,00%	30 307	0,17%	-	45,00%	2.5	11 951	39,43%	23	(49)
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	1 886	-	0,00%	4 417	1,25%	-	45,00%	2.5	4 403	99,67%	25	(24)
	0,75 à <1,75	1 886	-	0,00%	4 417	1,25%	-	45,00%	2.5	4 403	99,67%	25	(24)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	51	-	0,00%	51	100,00%	-	45,00%	2.5	-	0,00%	23	(51)
Sous-total (catégorie d'expositions)		3 054 117	134 294	40,00%	3 327 865	0,01%	-	45,00%	2.5	121 204	3,64%	174	(791)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		546 304	18 335	41,01%	519 449	0,15%	-	44,99%	2.5	109 042	20,99%	344	(1 352)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	4 915 868	287 093	100,00%	5 287 984	0,05%	-	45,00%	2.5	104 919	1,98%	1 196	(201)
	0,00 à <0,10	4 894 662	287 093	100,00%	5 266 778	0,05%	-	45,00%	2.5	95 948	1,82%	1 185	(176)
	0,10 à <0,15	21 206	-	0,00%	21 206	0,11%	-	45,00%	2.5	8 971	42,30%	11	(25)
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		4 915 868	287 093	100,00%	5 287 984	0,05%	-	45,00%	2.5	104 919	1,98%	1 196	(201)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	817 722	262 924	52,31%	977 123	0,07%	-	38,73%	2.5	190 487	19,50%	247	(310)
	0,00 à <0,10	663 821	217 439	48,54%	772 120	0,05%	-	39,18%	2.5	135 217	17,51%	154	(189)
	0,10 à <0,15	153 902	45 485	70,35%	205 003	0,12%	-	37,04%	2.5	55 270	26,96%	93	(120)
	0,15 à <0,25	10 746	-	0,00%	10 746	0,22%	-	23,44%	2.5	2 577	23,98%	6	(13)
	0,25 à <0,50	702 750	364 608	50,16%	935 835	0,39%	-	38,07%	2.5	444 961	47,55%	1 378	(5 465)
	0,50 à <0,75	117 466	49 737	40,02%	137 370	0,61%	-	34,26%	2.5	81 326	59,20%	285	(381)
	0,75 à <2,50	686 702	320 243	49,80%	864 975	1,13%	-	34,02%	2.5	514 347	59,46%	3 315	(17 932)
	0,75 à <1,75	668 343	318 527	49,80%	845 768	1,11%	-	34,04%	2.5	500 130	59,13%	3 174	(16 519)
	1,75 à <2,5	18 359	1 715	49,48%	19 208	2,24%	-	33,02%	2.5	14 218	74,02%	140	(1 412)
	2,50 à <10,00	298 940	94 089	55,29%	355 536	4,06%	-	34,08%	2.5	299 663	84,29%	4 944	(13 615)
	2,5 à <5	250 237	86 679	55,78%	305 236	3,41%	-	33,67%	2.5	238 084	78,00%	3 464	(9 088)
	5 à <10	48 703	7 410	49,47%	50 300	8,04%	-	36,57%	2.5	61 579	122,42%	1 480	(4 527)
	10,00 à <100,00	35 749	6 706	52,01%	40 926	16,82%	-	36,56%	2.5	62 507	152,73%	2 591	(4 877)
	10 à <20	19 235	4 300	54,54%	21 519	13,22%	-	33,56%	2.5	27 198	126,39%	979	(2 163)
	20 à <30	16 513	2 406	47,50%	19 407	20,82%	-	39,88%	2.5	35 309	181,94%	1 611	(2 713)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	127 742	28 596	39,22%	117 592	100,00%	-	33,73%	2.5	-	0,00%	39 660	(73 591)
Sous-total (catégorie d'expositions)		2 797 817	1 126 902	50,27%	3 440 104	4,47%	-	36,46%	2.5	1 595 870	46,39%	52 424	(116 184)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	4 941	4 000	1 599 820	6 541	0,06%	-	23,86%	2.5	760	11,62%	1	-
	0,00 à <0,10	4 941	4 000	40,00%	6 541	0,06%	-	23,86%	2.5	760	11,62%	1	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	12 979	5 491	40,00%	15 175	0,17%	-	27,44%	2.5	3 649	24,05%	7	(12)
	0,25 à <0,50	17 644	-	0,00%	17 644	0,30%	-	28,19%	2.5	6 011	34,07%	15	(29)
	0,50 à <0,75	11 018	62 983	40,00%	25 335	0,60%	-	34,00%	2.5	14 443	57,01%	52	(24)
	0,75 à <2,50	18 935	1 504	40,00%	15 468	1,77%	-	29,52%	2.5	11 017	71,23%	79	(206)
	0,75 à <1,75	3 461	-	0,00%	1 734	0,75%	-	40,00%	2.5	1 276	73,58%	5	(7)
	1,75 à <2,5	15 474	1 504	40,00%	13 734	1,90%	-	28,20%	2.5	9 741	70,93%	74	(199)
	2,50 à <10,00	823	3 736	40,00%	2 153	3,00%	-	37,99%	2.5	2 383	110,70%	25	(17)
	2,5 à <5	823	3 736	40,00%	2 153	3,00%	-	37,99%	2.5	2 383	110,70%	25	(17)
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	11 485	900	40,00%	8 623	15,00%	-	25,58%	2.5	11 087	128,57%	331	(105)
	10 à <20	11 485	900	40,00%	8 623	15,00%	-	25,58%	2.5	11 087	128,57%	331	(105)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	329	-	0,00%	329	100,00%	-	20,00%	2.5	-	0,00%	66	(62)
Sous-total (catégorie d'expositions)		78 153	78 613	0,00%	91 269	2,41%	-	29,55%	2.5	-	0,00%	574	(456)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Total (toutes catégories d'expositions)		8 338 141	1 510 943	59,08%	9 338 806		-		2.5	1 809 830	19,38%	54 538	(118 193)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ENTREPRISES – AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	342 832	102 539	70,45%	387 400	0,08%	-	42,50%	2.21	81 302	20,99%	136	(217)
	0,00 à <0,10	201 873	74 267	73,15%	236 641	0,06%	-	40,58%	2.03	41 393	17,49%	53	(87)
	0,10 à <0,15	140 959	28 272	63,35%	150 759	0,12%	-	45,52%	2.5	39 909	26,47%	82	(130)
	0,15 à <0,25	401 465	15 982	145,59%	424 733	0,19%	-	30,18%	-	81 777	19,25%	238	(615)
	0,25 à <0,50	929 390	183 376	71,57%	984 074	0,36%	-	40,99%	1,87	442 305	44,95%	1 480	(3 969)
	0,50 à <0,75	126 551	5 206	127,37%	133 213	0,64%	-	30,37%	-	48 624	36,50%	259	(908)
	0,75 à <2,50	1 034 829	145 496	68,85%	1 013 076	1,12%	-	43,34%	2.16	744 699	73,51%	4 869	(23 577)
	0,75 à <1,75	1 034 829	145 496	68,85%	1 013 076	1,12%	-	43,34%	2.16	744 699	73,51%	4 869	(23 577)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	585 617	53 962	80,33%	559 074	4,42%	-	39,93%	1,61	517 893	92,63%	9 981	(35 271)
	2,5 à <5	422 643	36 639	84,02%	397 541	3,02%	-	39,50%	1,59	325 806	81,96%	4 745	(17 878)
	5 à <10	162 973	17 323	72,53%	161 533	7,87%	-	41,00%	1,68	192 087	118,92%	5 235	(17 393)
	10,00 à <100,00	101 350	3 346	105,22%	97 216	20,76%	-	39,34%	1,63	148 092	152,33%	7 782	(16 675)
	10 à <20	45 999	2 427	116,09%	47 502	15,84%	-	38,14%	1.26	66 054	139,06%	2 838	(5 622)
	20 à <30	45 450	621	65,25%	39 413	22,00%	-	43,29%	2.5	70 262	178,27%	3 753	(9 334)
	30,00 à <100,00	9 901	298	100,00%	10 302	38,76%	-	29,80%	-	11 776	1.1431	1 192	(1 720)
	100,00 (défaut)	152 478	10 851	96,78%	148 388	100,00%	-	71,08%	2.09	65 515	44,15%	100 942	(102 204)
Sous-total (catégorie d'expositions)		3 674 511	520 759	75,07%	3 747 174	5,61%	-	41,17%	1,67	2 130 206	56,85%	125 686	(183 436)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	8 574	133 211	208,74%	287 373	0,11%	-	50,00%	-	9 042	3,15%	150	(19)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	8 574	133 211	208,74%	287 373	0,11%	-	50,00%	-	9 042	3,15%	150	(19)
	0,15 à <0,25	3 000	19 363	243,47%	50 576	0,19%	-	50,00%	-	2 655	5,25%	49	(15)
	0,25 à <0,50	6 582	29 609	244,64%	79 869	0,33%	-	50,00%	-	6 467	8,10%	132	(44)
	0,50 à <0,75	250	1 023	253,85%	2 891	0,64%	-	50,00%	-	395	13,68%	9	(3)
	0,75 à <2,50	8 450	21 046	290,62%	72 158	1,19%	-	50,00%	-	15 685	21,74%	429	(112)
	0,75 à <1,75	8 450	21 046	290,62%	72 158	1,19%	-	50,00%	-	15 685	21,74%	429	(112)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	11 007	11 123	374,01%	62 071	5,42%	-	50,00%	-	38 798	62,51%	1 681	(363)
	2,5 à <5	6 555	8 274	354,59%	40 042	3,60%	-	50,00%	-	19 670	49,12%	720	(175)
	5 à <10	4 452	2 850	430,38%	22 029	8,72%	-	50,00%	-	19 128	86,83%	961	(188)
	10,00 à <100,00	1 105	581	424,61%	4 440	29,30%	-	50,00%	-	6 127	138,00%	650	(105)
	10 à <20	502	351	419,39%	2 383	17,40%	-	50,00%	-	2 969	124,60%	207	(48)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	603	230	432,59%	2 057	43,09%	-	50,00%	-	3 158	153,53%	443	(57)
	100,00 (défaut)	343	493	20,00%	441	100,00%	-	39,10%	-	216	49,00%	173	(264)
	Sous-total (catégorie d'expositions)	39 311	216 449	233,58%	559 819	1,19%	-	49,99%	-	79 386	14,18%	3 273	(924)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Autres	0,00 à <0,15	1 210 841	56 418	129,20%	1 284 643	0,07%	-	28,58%	-	65 582	5,11%	259	(313)
	0,00 à <0,10	993 885	50 906	131,67%	1 061 146	0,06%	-	28,41%	-	46 850	4,42%	180	(202)
	0,10 à <0,15	216 956	5 512	0,00%	223 496	0,12%	-	29,41%	-	18 731	8,38%	79	(111)
	0,15 à <0,25	1 347 161	111 591	0,00%	1 544 122	0,18%	-	30,65%	-	145 510	9,42%	870	(1 480)
	0,25 à <0,50	1 448 422	91 866	0,00%	1 605 943	0,35%	-	30,96%	-	251 955	15,69%	1 738	(5 091)
	0,50 à <0,75	430 526	37 477	199,05%	505 967	0,64%	-	34,47%	-	113 912	22,51%	1 117	(3 062)
	0,75 à <2,50	568 960	41 365	235,40%	674 767	1,26%	-	32,41%	-	210 330	31,17%	2 760	(7 257)
	0,75 à <1,75	568 960	41 365	235,40%	674 767	1,26%	-	32,41%	-	210 330	31,17%	2 760	(7 257)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	734 137	43 995	293,02%	910 967	4,55%	-	32,95%	-	398 357	43,73%	13 861	(34 038)
	2,5 à <5	528 039	32 869	272,06%	643 135	3,19%	-	32,46%	-	261 163	40,61%	6 674	(18 757)
	5 à <10	206 098	11 125	354,92%	267 831	7,82%	-	34,11%	-	137 195	51,22%	7 187	(15 282)
	10,00 à <100,00	111 963	4 643	332,59%	151 335	24,85%	-	34,24%	-	108 390	71,62%	13 255	(10 516)
	10 à <20	78 712	3 233	384,39%	99 211	17,10%	-	32,69%	-	64 016	64,53%	5 609	(6 795)
	20 à <30	55	4	1177,60%	2 883	21,79%	-	52,48%	-	2 681	92,98%	330	(8)
	30,00 à <100,00	33 196	1 407	211,35%	49 241	40,66%	-	36,31%	-	41 693	84,67%	7 316	(3 713)
	100,00 (défaut)	175 882	2 759	25,68%	176 590	100,00%	-	64,00%	-	68 141	38,59%	113 009	(113 576)
Sous-total (catégorie d'expositions)		6 027 892	390 114	190,24%	6 854 333	4,04%	-	32,03%	-	1 362 177	19,87%	146 870	(175 335)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL – CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,06%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	0,00 à <0,15	9 259 487	131 151	100,00%	9 390 638	0,06%	-	13,76%	-	213 312	2,27%	816	(2 667)
	0,00 à <0,10	7 721 284	111 181	100,00%	7 832 465	0,05%	-	13,43%	-	147 186	1,88%	528	(1 441)
	0,10 à <0,15	1 538 204	19 970	100,00%	1 558 174	0,12%	-	15,41%	-	66 125	4,24%	288	(1 226)
	0,15 à <0,25	1 371 736	20 080	100,00%	1 391 816	0,19%	-	14,47%	-	77 778	5,59%	382	(1 759)
	0,25 à <0,50	2 884 933	46 681	100,00%	2 931 614	0,33%	-	17,27%	-	295 449	10,08%	1 675	(9 704)
	0,50 à <0,75	111 637	2 483	100,00%	114 120	0,64%	-	16,82%	-	16 517	14,47%	123	(807)
	0,75 à <2,50	1 060 171	8 501	100,00%	1 068 672	1,27%	-	17,54%	-	273 853	25,63%	2 388	(14 723)
	0,75 à <1,75	1 060 171	8 501	100,00%	1 068 672	1,27%	-	17,54%	-	273 853	25,63%	2 388	(14 723)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	951 793	5 914	100,00%	957 707	4,91%	-	19,15%	-	585 506	61,14%	9 194	(51 978)
	2,5 à <5	688 791	4 883	100,00%	693 674	3,53%	-	18,71%	-	356 339	51,37%	4 608	(29 678)
	5 à <10	263 001	1 031	100,00%	264 033	8,52%	-	20,31%	-	229 168	86,80%	4 586	(22 300)
	10,00 à <100,00	108 780	356	100,00%	109 136	25,48%	-	22,64%	-	135 458	124,12%	6 388	(15 738)
	10 à <20	74 833	356	100,00%	75 189	17,46%	-	22,33%	-	92 342	122,81%	2 930	(10 533)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	33 947	-	0,00%	33 947	43,25%	-	23,32%	-	43 116	127,01%	3 458	(5 205)
	100,00 (défaut)	157 439	115	20,00%	157 461	100,00%	-	37,92%	-	23 887	15,17%	59 705	(48 862)
Sous-total (catégorie d'expositions)		15 905 975	215 280	99,96%	16 121 164	1,64%	-	15,35%	-	1 621 759	10,06%	80 670	(146 239)
Total (toutes catégories d'expositions)		25 647 689	1 342 602	138,08%	27 282 489		-		0,23	5 193 527	19,04%	356 499	(505 933)

3.2.5 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

30/06/2026

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré effectif
		a	b
(en milliers d'euros)			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	121 204	121 204
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	-	-
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	109 042	109 042
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	-	-
EU 2a	Administrations régionales et locales – approche NI avancée	-	-
EU 2b	Entités du secteur public – approche NI avancée	-	-
3	Établissements – approche NI simple	104 919	104 919
5	Entreprises – approche NI simple	1 645 220	1 645 220
EU 5a	Entreprises – Générales	1 595 870	1 595 870
EU 5b	Entreprises - Financement spécialisé	49 350	49 350
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	2 130 206	2 130 206
EU 6a	Entreprises – Générales	2 130 206	2 130 206
EU 6b	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	3 063 321	3 063 321
9	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	79 386	79 386
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 621 759	1 621 759
EU 10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU 10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	1 980 385	1 980 385
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	5 193 527	5 193 527
19	Total des expositions	7 173 912	7 173 912

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
			Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)																
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Entreprises	3 747 174	0,58%	7,74%	6,83%	0,88%	0,03%	-	-	-	-	1,14%	-	-	2 130 206	
5.1	Entreprises – Générales	3 747 174	0,58%	7,74%	6,83%	0,88%	0,03%	-	-	-	-	1,14%	-	-	2 130 206	
5.2	Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5.3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Clientèle de détail	23 535 315	0,89%	33,57%	33,36%	0,20%	0,01%	-	-	-	-	38,47%	-	-	3 063 321	
6.1	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	559 819	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79 386	
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	16 121 164	0,02%	44,09%	44,09%	-	-	-	-	-	-	55,09%	-	-	1 621 759	
6.3	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6.4	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	6 854 333	3,02%	11,57%	10,86%	0,69%	0,02%	-	-	-	-	2,54%	-	-	1 362 177	
7	Total	27 282 489	0,85%	30,02%	29,72%	0,30%	0,01%	-	-	-	-	33,34%	-	-	5 193 527	

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026

		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
			Protection de crédit financée									Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(en milliers d'euros)															
1	Administrations centrales et banques centrales	3 327 865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121 204
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	519 449	-	0,05%	0,05%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109 042
4	Établissements	5 287 984	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	104 919
5	Entreprises	3 531 373	-	20,76%	4,50%	16,12%	0,14%	-	-	-	-	-	-	-	1 645 220
5,1	Entreprises – Générales	3 440 104	-	19,59%	4,28%	15,17%	0,15%	-	-	-	-	-	-	-	1 595 870
5,2	Entreprises - Financement spécialisé	91 269	-	64,82%	12,70%	52,12%	-	-	-	-	-	-	-	-	49 350
5,3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Total	12 666 671	-	5,79%	1,26%	4,49%	0,04%	-	-	-	-	-	-	-	1 980 385

3.2.6 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

30/06/2026

		Montant d'exposition pondéré
(en milliers d'euros)		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	7 410 168
2	Taille de l'actif (+/-)	(59 487)
3	Qualité de l'actif (+/-)	(210 442)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	1
8	Autres (+/-)	33 672
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de publication	7 173 912

3.3 Risque de contrepartie

3.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2026

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
(en milliers d'euros)									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	25 524	56 290		1,0	749 114	114 539	113 661	27 292
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					509 256	511 460	252 899	647
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	Total					1 258 370	625 999	366 560	27 939

3.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

30/06/2026	Pondération de risque											
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Valeur d'exposition totale
(en milliers d'euros)												
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	1 960	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 960
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	2 413	-	-	2 413
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'exposition totale	1 960	-	-	-	-	-	-	-	2 413	-	-	4 373

3.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC - ETABLISSEMENTS

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Etablissements	0,00 à <0,15	337 185	0,05%	-	45,00%	1,00	8 252	2,45%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	337 185	0,05%	-	45,00%	1,00	8 252	2,45%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES AUTRES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	323	0,10%	-	40,00%	2,50	83	23,39%
2		0,15 à <0,25	310	0,22%	-	40,72%	2,50	129	41,49%
3		0,25 à <0,50	6 325	0,33%	-	40,03%	2,50	2 884	44,82%
4		0,50 à <0,75	702	0,62%	-	40,03%	2,50	478	64,89%
5		0,75 à <2,50	3 683	1,16%	-	40,28%	2,50	3 166	75,59%
6		2,50 à <10,00	1 869	6,19%	-	40,53%	2,50	3 034	129,97%
7		10,00 à <100,00	16	21,22%	-	40,00%	2,50	34	145,18%
8		100,00 (défaut)	1 264	100,00%	-	40,00%	2,50	-	0,00%
x		Sous total	14 492	8,01%	-	40,18%	2,50	9 808	69,09%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		362 187	0,60%	-	44,67%	1,10	25 525	7,05%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC ET ENTREPRISES - AUTRES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SURETÉ IMMOBILIÈRE ET CRÉDITS RENOUVELABLES AUX PARTICULIERS

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Crédits aux Particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - AUTRES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
1	Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Clientèle de détail	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

3.3.4 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

30/06/2026		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
(en milliers d'euros)									
1	Espèces — monnaie nationale	-	358 360	-	-	-	-	-	13 007
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dettes souveraines nationales	-	-	-	-	-	-	-	703 617
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dettes des administrations publiques	-	-	-	-	-	256 357	-	-
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	358 360	-	-	-	256 357	-	716 625

3.3.5 Evolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ETATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

3.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication de ce tableau.

3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

30/06/2026		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
1	Prêts et avances	11 202 881	22 866 038	12 009 647	10 856 391	-
2	Titres de créance	3 468 885	433	-	433	
3	Total	14 671 766	22 866 471	12 009 647	10 856 824	-
4	Dont expositions non performantes	55 951	222 358	115 301	107 057	-
EU-5	Dont en défaut	-	-			

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 « Expositions sur dérivés de crédit ».

3.5 Expositions de titrisation

3.5.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

3.6 Risques de marché

Les Caisses régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché

3.6.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau MR1 « Emplois pondérés des expositions en méthode standard ».

3.6.2 Expositions en méthode modèle interne

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau MR2-A « Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne ».

ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication Du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne ».

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

3.6.2.1 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDITY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025.

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					2 057 651	2 055 081	2 099 639	2 112 919
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	9 843 887	9 746 299	9 649 372	9 566 451	482 405	478 344	474 075	470 287
3	Dépôts stables	5 584 796	5 549 905	5 510 458	5 483 305	279 240	277 495	275 523	274 165
4	Dépôts moins stables	4 259 091	4 196 394	4 138 913	4 083 146	203 165	200 849	198 552	196 122
5	Financements de gros non garantis	2 243 124	2 302 982	2 367 914	2 410 677	1 310 381	1 364 783	1 410 915	1 430 054
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	432 788	437 439	422 719	431 598	100 643	101 925	98 289	100 304
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1 759 848	1 819 600	1 882 252	1 909 091	1 159 250	1 216 916	1 249 684	1 259 762
8	Créances non garanties	50 487	45 943	62 943	69 988	50 487	45 943	62 943	69 988
9	Financements de gros garantis					-	-	-	-

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen
sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
10	Exigences complémentaires	1 977 681	1 983 363	1 983 341	1 997 613	562 915	594 105	630 219	665 304
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	414 791	452 860	492 762	528 374	414 791	452 860	492 762	528 374
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 562 890	1 530 503	1 490 579	1 469 240	148 124	141 245	137 457	136 930
14	Autres obligations de financement contractuelles	4 174	3 194	49 356	49 553	4 174	3 194	49 356	49 553
15	Autres obligations de financement éventuel	690 473	572 456	407 852	268 337	70 691	56 246	39 928	27 325
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					2 430 566	2 496 672	2 604 494	2 642 523
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	19 738	28 308	28 308	14 204	1 382	1 982	1 982	994
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 103 655	1 154 499	1 192 640	1 289 387	483 296	522 518	576 802	628 942
19	Autres entrées de trésorerie	141 964	143 804	157 113	164 294	141 964	143 804	157 113	164 294
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1 265 356	1 326 611	1 378 061	1 467 885	626 641	668 303	735 896	794 230
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	1 265 356	1 326 611	1 378 061	1 467 885	626 641	668 303	735 896	794 230

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen
sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

Valeur totale non pondérée (moyenne)

Valeur totale pondérée (moyenne)

(en milliers d'euros)

VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					2 057 651	2 055 081	2 099 639	2 112 919
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 803 925	1 828 369	1 868 597	1 848 293
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					114,12%	112,41%	112,76%	114,86%

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME (NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2) [FB 3]

NSFR mesuré au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025.

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 079 437	-	-	43 197	6 122 634
2	Fonds propres	6 079 437	-	-	43 197	6 122 634
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 995 325	-	-	9 323 333
5	Dépôts stables		6 550 818	-	-	6 223 277
6	Dépôts moins stables		3 444 507	-	-	3 100 056
7	Financement de gros :		7 000 336	912 236	16 216 885	18 014 098
8	Dépôts opérationnels		418 716	-	-	209 358
9	Autres financements de gros		6 581 620	912 236	16 216 885	17 804 740
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	2 109 116	-	134	134
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		2 109 116	-	134	134
14	Financement stable disponible total					33 460 199
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					414 698
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 183	6 716	8 819 139	7 502 982
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		79 354	-	-	39 677
17	Prêts et titres performants :		2 543 761	1 884 410	20 692 830	18 865 423
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		478 299	386 114	4 569 773	4 810 660
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	856 382	760 015	7 263 372	6 964 808
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	16 700	10 343	178 889	129 799
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	724 080	738 281	8 594 115	6 621 676

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		622 375	642 505	7 515 443	5 606 064
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		485 000	-	265 570	468 280
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		1 196 315	504 237	4 403 934	5 170 024
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-	-
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		-	-	-	-
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		10 765			10 765
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		12 364			618
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		1 173 186	504 237	4 403 934	5 158 640
32	Éléments de hors bilan		-	-	2 393 210	138 854
33	Financement stable requis total					32 131 658
34	Ratio de financement stable net (%)					104,13%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	5 900 221			44 597	5 944 818
2	Fonds propres	5 900 221			44 597	5 944 818
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 903 892			9 237 676
5	Dépôts stables		6 483 471			6 159 297
6	Dépôts moins stables		3 420 421			3 078 379
7	Financement de gros :		6 707 536	1 330 127	16 399 205	18 306 301
8	Dépôts opérationnels		564 796			282 398
9	Autres financements de gros		6 142 740	1 330 127	16 399 205	18 023 903
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements :		1 447 508	740 900	148	370 598
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 447 508	740 900	148	370 598
14	Financement stable disponible total					33 859 393
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					339 949
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 653	7 315	9 038 591	7 690 425
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		641 296			320 648
17	Prêts et titres performants :		2 432 734	1 942 425	20 413 873	18 671 397
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.					
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		417 407	357 391	4 552 158	4 772 594
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		742 480	833 039	7 269 303	6 954 123
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		15 413	14 927	182 067	133 514
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		732 347	731 995	8 371 070	6 476 289
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		621 629	636 287	7 301 436	5 463 888
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		540 500	20 000	221 342	468 391

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants					
26	Autres actifs :		888 252	486 837	4 226 485	4 798 126
27	Matières premières échangées physiquement					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP					
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		2 887			2 887
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		20 314			1 016
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		865 051	486 837	4 226 485	4 794 224
32	Éléments de hors bilan				2 480 372	146 614
33	Financement stable requis total					31 967 160
34	Ratio de financement stable net (%)					105,92%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	5 900 209	-	-	41 649	5 941 858
2	Fonds propres	5 900 209	-	-	41 649	5 941 858
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 742 955	-	-	9 084 627
5	Dépôts stables		6 319 349	-	-	6 003 382
6	Dépôts moins stables		3 423 606	-	-	3 081 245
7	Financement de gros :		6 486 643	1 272 240	16 066 890	18 030 842
8	Dépôts opérationnels		472 240	-	-	236 120
9	Autres financements de gros		6 014 403	1 272 240	16 066 890	17 794 722
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	1 224 162	685 334	183	342 850
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 224 162	685 334	183	342 850
14	Financement stable disponible total					33 400 177
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					340 626
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 733	7 235	9 106 708	7 748 325
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		145 175	-	-	72 588
17	Prêts et titres performants :		2 445 286	1 827 502	20 260 195	18 474 946
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		561 529	225 807	4 781 772	4 947 448
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	813 348	836 026	7 146 795	6 893 468
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	24 134	11 542	153 121	117 367
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	742 442	750 669	8 316 125	6 449 369
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		619 181	644 232	7 273 948	5 448 669
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		327 967	15 000	15 503	184 661

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		612 624	466 279	4 206 979	4 743 615
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		9 935			9 935
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		17 295			865
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		585 394	466 279	4 206 979	4 732 816
32	Éléments de hors bilan		-	-	2 312 121	130 751
33	Financement stable requis total					31 510 850
34	Ratio de financement stable net (%)					106,00%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	5 448 086			42 016	5 490 102
2	Fonds propres	5 448 086			42 016	5 490 102
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 772 276			9 112 830
5	Dépôts stables		6 355 638			6 037 856
6	Dépôts moins stables		3 416 638			3 074 974
7	Financement de gros :		7 313 196	866 519	16 383 433	18 318 535
8	Dépôts opérationnels		369 031			184 516
9	Autres financements de gros		6 944 165	866 519	16 383 433	18 134 020
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements :		1 512 565	714 472	189	357 425
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 512 565	714 472	189	357 425
14	Financement stable disponible total					33 278 892
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					378 576
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 333	6 954	9 124 957	7 763 257
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		47 267			23 634
17	Prêts et titres performants :		2 962 883	1 754 700	20 096 239	18 445 375
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.					
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		824 315	254 585	4 827 673	5 028 935
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		836 552	713 273	7 033 839	6 751 539
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		10 805	14 854	157 600	115 270
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		774 065	776 842	8 214 370	6 378 622
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		619 973	645 603	7 262 728	5 427 061
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		527 951	10 000	20 357	286 279

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : Caisse Régionale Brie Picardie

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants					
26	Autres actifs :		1 166 029	478 947	3 907 848	4 733 008
27	Matières premières échangées physiquement					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP					
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		22 128			22 128
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		18 650			933
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 125 251	478 947	3 907 848	4 709 947
32	Éléments de hors bilan				1 900 735	134 944
33	Financement stable requis total					31 478 794
34	Ratio de financement stable net (%)					105,72%

5. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil modifié par le règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019 (dit "CRR2"), notamment son article 448, et modifié par règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3"), la Caisse Régionale Brie Picardie est assujettie à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt définis par la réglementation.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

Scénarii de choc réglementaires <i>En milliers d'euros</i>	Variation de la valeur économique 30/06/2026	Variation de la valeur économique 31/12/2025
Choc parallèle vers le haut	(377 000)	(340 000)
Choc parallèle vers le bas	136 000	244 000
Pentification de la courbe	(175 000)	(91 000)
Aplatissement de la courbe	42 000	6 000
Hausse des taux courts	(14 000)	(82 000)
Baisse des taux courts	3 000	70 000

Les montants de sensibilité de la MNI figurant dans le pilier 3 correspondent aux calculs des indicateurs réglementaires (SOT), qui, pour mémoire, supposent un bilan constant et une transmission intégrale des chocs des scénarios aux taux de la clientèle. Ils ont donc des amplitudes supérieures aux indicateurs internes publiés dans les Facteurs de risque.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements » parues le 20 octobre 2022 (ABE/GL/202214).

■ Valeur économique

Les orientations de l'ABE précisent les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où la Caisse Régionale Brie Picardie est exposée, à savoir la zone euro.

En bps	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -150 points de base au jour le jour à 0 point de base à 50 ans avec une interpolation linéaire pour les durées intermédiaires est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ Produit net d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 200 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale Brie Picardie baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

6.1.1 Stratégie et processus économiques

Point A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du groupe Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par ces enjeux d'adaptation de leur modèle.

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer les modes de production à base d'énergies fossiles par de l'énergie renouvelable, par des actions importantes en matière de sobriété et surtout une transformation des usages.

CONTRIBUTION A LA STRATEGIE CLIMAT DU GROUPE

- Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes :
 - Adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
 - Création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.
- Depuis 2021, le Groupe Crédit Agricole a réalisé un important chantier méthodologique, regroupant les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales) destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Dans ce cadre, des analyses sont menées pour tenir compte des niveaux d'expertise, de ressources et d'expérience hétérogènes des entités qui le composent au regard de cette ambition climatique, dans une approche veillant à s'assurer de la cohérence méthodologique au niveau Groupe en même temps que de l'opérationnalité de ces trajectoires dans chacun de ses grands métiers (financement, investissement pour compte de tiers, et investissements de l'activité de l'assurance).
- Dans ce contexte et depuis 2022, le Groupe Crédit Agricole a présenté ses ambitions et plans d'actions sur dix secteurs prioritaires couvrant environ 60 % des encours du Groupe Crédit Agricole et représentant plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le Groupe Crédit Agricole s'est ainsi doté de moyens significatifs pour définir des trajectoires de décarbonation sur huit secteurs (Pétrole et gaz, Production d'électricité, Immobilier commercial, Automobile, Aviation, Transport maritime, Ciment et Acier) et prendre des engagements de moyens pour les secteurs Immobilier résidentiel et Agriculture.
- Malgré l'évolution récente de la NZBA1, le Crédit Agricole a réaffirmé ses engagements Net Zéro

- Pour satisfaire l'exigence de suivi des trajectoires de décarbonation sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie globale du Groupe, le pilotage des engagements Net Zéro liés au financement des huit secteurs sur lesquels des trajectoires de décarbonation ont été définies est intégré au processus budgétaire de l'activité bancaire. Le carbone est en effet géré comme une ressource rare et en réduction. La dimension carbone des financements est suivie selon les trajectoires de décarbonation sectorielles, soit en valeur absolue soit en intensité, avec des objectifs annuels validés en cohérence avec les cibles de réduction des émissions de GES à 2030 annoncés par le Groupe Crédit Agricole. Une équipe dédiée au pilotage carbone a été créée au sein de la Direction financière du Groupe. L'impact climat est ainsi intégré aux décisions stratégiques.

CONTRIBUTION AU PLAN DE TRANSITION DU GROUPE

La Caisse Régionale Brie Picardie s'inscrit dans le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole, pour les sujets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole repose sur trois axes complémentaires :

1. déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique ;
2. accompagner les clients dans leurs transitions liées au changement climatique ;
3. poursuivre la réduction du financement des énergies fossiles ;

Le plan de transition climatique, incluant le plan de transition des activités propres et les plans de transition sectoriels, est un plan que déploie le Groupe Crédit Agricole depuis juin 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques en matière de changement climatique et de sa stratégie générale. Son principe : réallouer progressivement les portefeuilles de financement et d'investissement du Groupe, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 et les scénarios de référence dont celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Ce plan couvre ainsi les scopes du bilan carbone du Groupe tels que définis par le GHG Protocol suivants : les émissions de GES, scopes 1 et 2 liées à son fonctionnement propre, à sa consommation d'énergie, scope 3.6 liées aux déplacements professionnels, et scope 3.15 liées à ses activités de financement, d'investissement de l'activité d'assurance (fonds euros et fonds propres) et d'investissement pour compte de tiers (gamme Net Zéro). La réduction de l'empreinte carbone de la chaîne de valeur aval se concrétise par des trajectoires de décarbonation sectorielles et des plans d'action décrits dans ce rapport.

I. Déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Groupe Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus fragiles, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Groupe Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales :

- a) soutenir les clients à travers des solutions de financements ;
- b) soutenir la transition à travers les investissements ;
- c) offrir aux clients des solutions d'épargne en faveur de la transition.

La création de la filiale du Groupe Crédit Agricole Transitions & Energies en 2021 permet l'accompagnement des transitions énergétiques et au développement des énergies renouvelables pour les particuliers, entreprises et collectivités.

II. Accompagner tous les clients dans leurs transitions et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles

En tant que banque coopérative et mutualiste, le Groupe Crédit Agricole aide ses clients à organiser et à financer leur propre transition énergétique en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers et les ménages jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME ou aux investisseurs institutionnels. Le Groupe Crédit Agricole est impliqué dans tous les aspects de leur transition énergétique, que ce soit à travers le développement de leur propre accès aux sources d'énergie

bas-carbone, de la possibilité d'utiliser des sources de mobilité à faibles émissions de carbone ou encore la proposition d'une aide à la rénovation des bâtiments à usage commercial ou résidentiel :

- a) des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte ;
- b) des solutions en faveur de la mobilité bas-carbone ;
- c) des solutions en faveur du logement et des bâtiments ;
- d) des engagements Net Zéro sur les activités de financement.

Le Groupe structure sa stratégie d'adaptation à travers une démarche progressive, alignée sur les cadres nationaux (PNACC 3), européens (Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique) et internationaux (PNUE, Accord de Paris), pour accompagner ses clients dans leurs besoins d'adaptation spécifiques aux territoires.

III. Poursuivre la réduction du financement des énergies fossiles

À titre d'exemple, depuis plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde). En 2022, le Groupe Crédit Agricole a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements, notamment dans le secteur de l'énergie (pétrole et gaz, production d'électricité). Depuis 2023, ces engagements ont été amplifiés en rehaussant le niveau d'ambition initialement fixé.

IV. Agir pour réduire l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

En cohérence avec son engagement Net Zéro, le Groupe s'engage à des efforts de réduction de l'impact environnemental de son empreinte de fonctionnement pour contribuer à l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

V. Contribuer volontairement à la neutralité carbone

Pour les acteurs ayant réalisé leur bilan carbone et défini leur trajectoire et leurs actions de décarbonation, la contribution carbone consiste à soutenir des projets de captation dans l'agriculture et la forêt et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en dehors de leur chaîne de valeur. La contrepartie de cette contribution est l'obtention de Certificats de réduction d'émissions ("crédits carbone").

En période de transition vers l'objectif Net Zéro et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions dans le cadre de sa stratégie de décarbonation, le Groupe Crédit Agricole a pris des engagements afin de contribuer à la neutralité carbone mondiale. Il adopte une politique de contribution volontaire d'une partie de ses émissions, en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou leur séquestration.

En mars 2024, le Groupe Crédit Agricole a également lancé la plateforme Carbioz®, conçue pour mettre en relation et finaliser des transactions entre des acteurs économiques souhaitant contribuer à la neutralité carbone collective, et des agriculteurs engagés dans des projets agricoles de décarbonation certifiés "Label bas-carbone" par l'État français.

AU NIVEAU DE LA CAISSE REGIONALE BRIE PICARDIE

Pour rendre concrète cette stratégie de durabilité, la Caisse régionale Brie Picardie a décliné en 2023 le Projet Sociétal du Groupe. Construit autour de trois axes stratégiques majeurs que sont le climat, l'inclusion et la cohésion sociale et les transitions agricole et agroalimentaire, la Caisse régionale a ajouté un quatrième axe portant sur sa responsabilité dans ses pratiques et relations avec ses parties prenantes. Dix engagements RSE ont ainsi été pris et partagés aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale. Une feuille de route RSE a également été formalisée avec des ambitions et objectifs concrets à moyen terme.

En s'attaquant au défi climatique et en s'engageant à favoriser une économie bas-carbone, la Caisse régionale Brie Picardie se positionne en acteur clé du financement de la transition énergétique, faisant évoluer ses métiers pour y intégrer la dimension de l'urgence climatique dans toutes ses activités et en soutenant des projets éco-responsables et innovants, tout en s'efforçant de réduire son empreinte carbone.

En mettant l'accent sur la cohésion sociale et l'inclusion, la Caisse régionale Brie Picardie œuvre pour l'accès aux services bancaires pour tous, en mettant en place des initiatives pour lutter contre la précarité financière et en renforçant son rôle de banque de proximité. Elle s'inscrit également dans une démarche d'employeur

responsable pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion et accompagne ses collaborateurs à chaque étape de leur vie.

La Caisse régionale Brie Picardie s'engage à accompagner les transitions agricole et agro-alimentaire. Elle soutient l'innovation et la compétitivité dans ces secteurs, essentiels pour l'économie et la souveraineté alimentaire, tout en promouvant des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Enfin, la Caisse régionale Brie Picardie s'engage à être responsable dans ses pratiques et relations avec ses parties prenantes. Elle se positionne comme un acteur important de la prévention des risques environnementaux et sociaux. Elle collabore avec ses fournisseurs dans le cadre de sa stratégie d'acheteur responsable. Et elle forme tous ses collaborateurs et élus aux enjeux environnementaux et sociétaux et leur donne les moyens de réaliser leurs propres transitions grâce à des dispositifs qui facilitent le covoiturage, le forfait mobilité durable, l'aide travaux d'Actions Logement, l'aide déménagement, etc.

À travers ces engagements RSE, la Caisse régionale Brie Picardie réaffirme son rôle d'acteur engagé, conscient de ses responsabilités envers la société et déterminé à contribuer activement à un avenir plus durable et inclusif. Ces 10 engagements ont légèrement été mis à jour en 2025 sur leur formulation mais aussi à des fins de simplification.

Les 10 engagements RSE de la Caisse régionale Brie Picardie

Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone

1. Réduire notre empreinte environnementale directe et indirecte
2. Développer l'usage des énergies renouvelables
3. Proposer des produits plus durables à l'ensemble de nos clients

Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

4. Accroître nos actions d'inclusion sociale avec des offres accessibles et adaptées aux populations les plus fragilisées
5. Être un employeur plus responsable

Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaire

6. Soutenir les agriculteurs et entreprises agroalimentaires dans leurs transitions vers des modèles plus respectueux de l'environnement
7. Renforcer la souveraineté alimentaire et soutenir les projets territoriaux

Être responsable dans les pratiques et relations avec nos parties prenantes

8. Entretenir des relations plus éthiques et plus responsables avec nos parties prenantes
9. Former tous les collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociétaux
10. Donner aux collaborateurs les moyens de réaliser leurs propres transitions

La stratégie de durabilité de la Caisse régionale s'inscrit dans le Projet Sociétal du Groupe et intègre pleinement son ambition d'utilité et d'universalité : rendre les progrès accessibles à tous et accompagner les grandes transformations sociétales. En formalisant sa stratégie RSE, la Caisse régionale a exprimé son engagement d'utilité à la société et défini sa feuille de route. Celle-ci favorise la convergence entre les enjeux de court et moyen termes et les enjeux de long terme, et permet à la Caisse régionale de poursuivre sa trajectoire de développement en créant de la valeur durable pour ses clients et la société. Ainsi, la Caisse régionale Brie Picardie accompagne tous ses clients dans les transitions environnementales (énergie, logement, mobilité, etc.) et sociétales (inclusion, santé et bien vieillir, etc.) à travers toutes ses gammes de produits et services.

La stratégie de durabilité de la Caisse régionale Brie Picardie s'articule autour de 3 axes :

- Gouvernance dédiée à la finance durable et à la RSE ;
- Conformité dans l'intérêt des clients et la société ;
- La déclinaison de sa stratégie RSE et de ses 4 piliers (environnement, inclusion sociale, transitions agricoles et agroalimentaires et parties prenantes)

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental

- **L'identification des principaux risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- **L'identification des principaux risques climatiques a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD.** Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans le rapport de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) de l'entreprise. L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Groupe Crédit Agricole ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Groupe et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des Risques Groupe, de la Direction de la Conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe qui sont les directions contributrices majeures. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des entités contributrices à l'exercice de Double matérialité.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- la probabilité
- l'ampleur potentielle des effets financiers

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. A noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Au sein du Crédit Agricole Brie Picardie, la Direction Financière, responsable de la production de l'état de durabilité, assure l'animation et la coordination du processus de production et de validation de l'état de durabilité de la Caisse régionale Brie Picardie. A ce titre la Direction Financière pilote les travaux relatifs :

- Au planning de production et de gouvernance ;
- A l'évaluation de la double matérialité ;
- A la collecte des données et à la rédaction du narratif ;
- Aux échanges avec les commissaires aux comptes.

La Direction des Transitions et des Assurances pilote la stratégie ESG, notamment sur les volets environnement et sociétal. De plus, les travaux visant à la production de la thématique « Information Générale » de l'état de durabilité incombent à la Direction des Transitions et des Assurances.

Les diverses directions, Lignes Métier et filières de la Caisse régionale contribuent ainsi à la production de l'état de durabilité. Pour ce faire, elles sont responsables sur leurs propres thématiques (Environnement, Ressources humaines, Consommateurs, Conformité, Risques, achats) de :

- La définition des politiques et des plans d'actions ;
- L'évaluation et la validation de la double matérialité ;
- La rédaction des narratifs et la production des indicateurs en réponse aux attentes réglementaires ;
- Des réponses apportées aux commissaires aux comptes.

La Caisse régionale Brie Picardie a procédé à la cotation des IRO sur son périmètre en s'appuyant autant que possible sur les processus existants au sein de son entité (Cartographies des risques opérationnels, Devoir

de Vigilance, etc.) et en ayant recours à la consultation d'experts internes (opérationnels sur les sujets climats, achats, conformité, cybersécurité, etc.). La consultation des parties prenantes externes en direct concernant la cotation des IRO n'est pas prévue à date concernant la Caisse régionale. En revanche, la Caisse régionale s'appuie sur la cotation du Groupe Crédit Agricole qui prend en compte l'avis des parties prenantes externes, notamment via les résultats du baromètre RSE du Groupe.

Les résultats ont ensuite été validés par la gouvernance de la Caisse régionale Brie Picardie et transmis à la Direction de l'Engagement sociétal du Groupe Crédit Agricole.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètres intervenus depuis. Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et ils sont intégrés dans le processus global de gestion des risques de la Caisse régionale.

Dans le but d'encadrer l'analyse et la mesure des impacts des facteurs de risques climatiques et environnementaux (C&E), une taxonomie groupe a été élaborée. Ce système de classification se base sur des éléments partagés par tous les acteurs du marché, dont les régulateurs et les superviseurs, mais aussi sur l'expertise interne. Cette liste vise à répondre à la majeure partie des usages et est susceptible d'être mise à jour régulièrement, notamment pour tenir compte de l'amélioration de la connaissance des facteurs de risques climatiques et environnementaux et de l'évolution du dispositif interne de gestion de ces risques. En considérant les travaux scientifiques et les principaux facteurs de risques retenus, le Groupe considère que :

- Les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus à court terme pour les risques aigus, moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- Les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus à court, moyen et long terme.
- **Les différents travaux menés permettent d'identifier les risques majeurs impactés par le facteur de risque climatique et nécessitant donc une priorisation dans le développement du dispositif de gestion du risque.** Cette hiérarchisation a également considéré des travaux externes, notamment des superviseurs et des régulateurs, guidant la priorité dans la conduite d'analyses renforcées.
- Les enjeux environnementaux sont intégrés dans les décisions stratégiques dans le cadre du Projet sociétal au cœur du Projet de Groupe, ainsi que par le biais d'une gouvernance dédiée tant au niveau exécutif que du Conseil d'administration.

La Caisse régionale Brie Picardie bénéficie des travaux menés par le Groupe et s'inscrit dans le dispositif de gestion du risque établi ci-dessus.

Évaluation des performances

La Caisse régionale Brie Picardie publie plusieurs indicateurs de performance environnementale dans son état de durabilité (Cf. partie « 2.2.4. Cibles et mesures de performances » p.53 à 55 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale) tels que (liste non exhaustive) :

- Émissions totales de GES ventilées par scope 1 et 2 et les émissions significatives de scope 3 ;
- Émissions de GES liées à l'empreinte indirecte ;
- Émissions GES liées aux déplacements professionnels/ETP.

Point C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause, et confiance.

Le Groupe Crédit Agricole a un rôle à jouer dans la construction d'une nouvelle économie et il s'y engage au travers de son projet sociétal visant à accompagner une véritable transition. La Caisse régionale Brie Picardie joue un rôle essentiel en investissant au plus près du territoire.

Nos clients sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux et sociaux, et pour mieux appréhender comment leur épargne peut être investie dans des projets durables, ils ont besoin d'être accompagnés.

Afin de les guider dans le choix de leurs investissements, la Caisse régionale a mis en place une démarche de questionnement, d'accompagnement et de conseil client. L'objectif de celle-ci est d'identifier les préférences des clients en matière d'épargne durable et de leur proposer des solutions d'offres engagées correspondant à leurs projets et besoins.

La démarche conseil repose sur 3 piliers réglementaires :

- Le règlement sur la publication d'information en matière de durabilité (SFDR – en anglais)
- La taxonomie financière
- Les principales incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de sa mission de conseil, la Caisse régionale tient compte des souhaits de ses clients en matière d'investissement durable, ce que l'on désigne par leurs "préférences de durabilité".

Les conseillers prennent en compte les objectifs, la situation financière et les "préférences de durabilité" de leurs clients avant de leur recommander un investissement. Ils sont aidés pour cela par l'Outil « Trajectoires Patrimoine » soutien de la Démarche de Conseil Groupe, permet aux conseillers d'accompagner leurs clients dans les solutions pouvant répondre à leurs problématiques de constitution et de développement patrimonial (placements, immobilier, prévoyance). La proposition de placements financiers faite au client est construite en tenant compte de sa connaissance et de son expérience en matière d'instruments financiers et de l'horizon de placement, du niveau de diversification et d'intensité de risque souhaités pour ce placement. Depuis 2024, cette proposition tient également compte de l'appétit du client en matière d'épargne durable

Proposer des supports d'épargne ESG aux clients de la Caisse régionale

- Les solutions de placements ESG proposées par la Caisse régionale Brie Picardie sont principalement celles produites par Amundi comme la Gamme Bourse avec l'univers d'investissement Engagé.
- Le Livret Engagé Sociétaire, lancé en octobre 2022 par la Caisse régionale, permet aux clients d'investir dans des projets durables, notamment pour la décarbonation du parc immobilier (ex : logements neufs correspondants aux réglementations RT2012 et RE2020, financements d'éco-PTZ) et d'être informés des projets soutenus par le Livret Engagé Sociétaire.
- Enfin, pour les clients souhaitant déléguer la gestion de leur patrimoine, les Caisses régionales dont la Caisse régionale Brie Picardie proposent de la gestion sous mandat et/ou de la gestion conseillée prenant en compte les critères ESG.

Point D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux

L'ensemble des offres environnementales et sociales proposées par la Caisse régionale à ses clients est intégré à l'état de durabilité (cf. partie 2.2.3.1.1 « Accompagnements des clients » p.43 à 47 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale) et l'objectif étant de tous les accompagner et soutenir dans les transformations en cours et à venir. Ainsi, La Caisse régionale Brie Picardie a décidé d'adopter une approche volontariste d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI et PME ou grandes entreprises en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :

- Un diagnostic de la performance ESG du client est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité majeure.
- Cette première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels.
- Sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.

6.1.2 Gouvernance

Point E. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

La gouvernance de la Caisse régionale Brie Picardie permet de concilier l'intérêt des clients avec la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, dans le respect des valeurs mutualistes fondatrices de l'identité du Crédit Agricole.

Elle s'appuie depuis l'origine sur un modèle établissant une séparation claire entre les responsabilités exécutives et les responsabilités non exécutives en matière de contrôle et de surveillance, avec une dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la Caisse régionale Brie Picardie. Le Président du Conseil assure à ce titre un rôle de coordination entre la Caisse régionale Brie Picardie et les Caisses locales.

Pour suivre, piloter et reporter auprès de la Direction les enjeux et risques environnementaux, la Caisse régionale Brie Picardie s'est organisée autour de divers comités :

- Le Comité de Pilotage Finance Durable, présidé par le Directeur des Transitions et des Assurances et animé par l'unité transition environnementale et RSE, se réunit a minima trimestriellement avec la participation des référents ESG de chaque direction. Il fait la synthèse des sujets d'actualité, suit l'avancement des projets structurants autour de la finance durable tels que l'élaboration de l'état de durabilité, les propositions pour la stratégie RSE et le suivi de la feuille de route RSE. Il décide des actions à mettre en œuvre et à proposer au Comité Exécutif Finance Durable pour validation ;
- Le Comité Exécutif Finance Durable, présidé par l'un des deux Directeurs Généraux Adjointes de la Caisse régionale et composé des Directeurs membres du CODIR se réunit à minima trois fois par an. Il examine les indicateurs, les avancées des projets tels que l'élaboration de l'état de durabilité et valide les actions proposées par le Comité de Pilotage pour bâtir la stratégie et la feuille de route RSE ;
- Le Comité de Direction valide les stratégies et se réunit dès que nécessaire sur les sujets de finance durable ;
- Le Conseil d'Administration approuve l'état de durabilité ;
- Le Comité Grands Risques se réunit trimestriellement et suit l'avancement des 13 attentes de la BCE et des indicateurs sur les risques climatiques ;
- Le Comité de Contrôle Interne qui se réunit a minima mensuellement fait le suivi des résultats des contrôles permanents des thématiques climat, finance durable et RSE ;
- Le Comité de développement qui se réunit a minima mensuellement, valide les nouvelles offres lorsqu'elles sont proposées par la filière Transition environnementale et RSE ;
- La Commission RSE du CSE à l'initiative des relations sociales au sein de la Direction des Ressources Humaines, se réunit deux fois par an, pour présentation des actualités et des projets en cours aux partenaires sociaux.

Point F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement

Gouvernance non-exécutive

Voir description au point E ci-dessus.

Les facteurs de risques environnementaux, incluant les effets à différents horizons de temps sont pris en compte par le Conseil d'administration dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie, qui examine notamment, après avis du Comité des risques, l'ensemble des risques dont les effets du risque climatique sur les portefeuilles.

Gouvernance exécutive

Voir description au point E ci-dessus.

Point G. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents

Gouvernance non-exécutive

Après intervention des comités de la gouvernance exécutive.

Les facteurs de risques environnementaux, sont examinés par le Conseil d'administration, dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie, après avis du Comité des risques dans le cadre de la surveillance des risques, y compris environnementaux.

Le Comité des risques et Comité d'audit du Crédit Agricole Brie Picardie examinent et valident les cadres de risques présentés par les pôles métiers, y compris les risques climatiques et environnementaux.

Gouvernance exécutive

Le Comité de Direction valide les stratégies, organisations et projets qui lui sont présentés par les différents Comités de la Caisse régionale. Il se réunit dès que nécessaire sur les sujets de finance durable et RSE.

Point H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports

Gouvernance non-exécutive

Voir description au point E ci-dessus.

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'Administration examine annuellement l'élaboration de l'information extra-financière et désormais l'état de durabilité de la Caisse régionale.

Le Comité des risques du Conseil d'administration, en dehors de l'examen sur des thématiques spécifiques lorsque nécessaire, fait une revue trimestrielle de l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux sur présentation de la Direction des risques.

Gouvernance exécutive

La performance extra-financière du Crédit Agricole Brie Picardie est supervisée par le Comité de direction et le Comité Exécutif Finance Durable qui suit la définition des actions ESG et leur mise en œuvre opérationnelle.

Point I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux

La Caisse régionale dispose de sa propre politique de rétribution qui s'appuie notamment, pour les collaborateurs, sur la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole. En ce qui concerne les dirigeants et mandataires sociaux, cette dernière s'inscrit dans un statut collectif qui est soumis à la validation de l'organe central. Ainsi, la rétribution des mandataires sociaux suit ce statut collectif et fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de chaque entité chaque année. En alignement avec la raison d'être d'une banque coopérative de proximité, la rémunération prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme sans pour autant disposer de mécanismes d'incitations spécifiques sur la durabilité et le climat dans la rémunération variable.

6.1.3 Gestion des risques

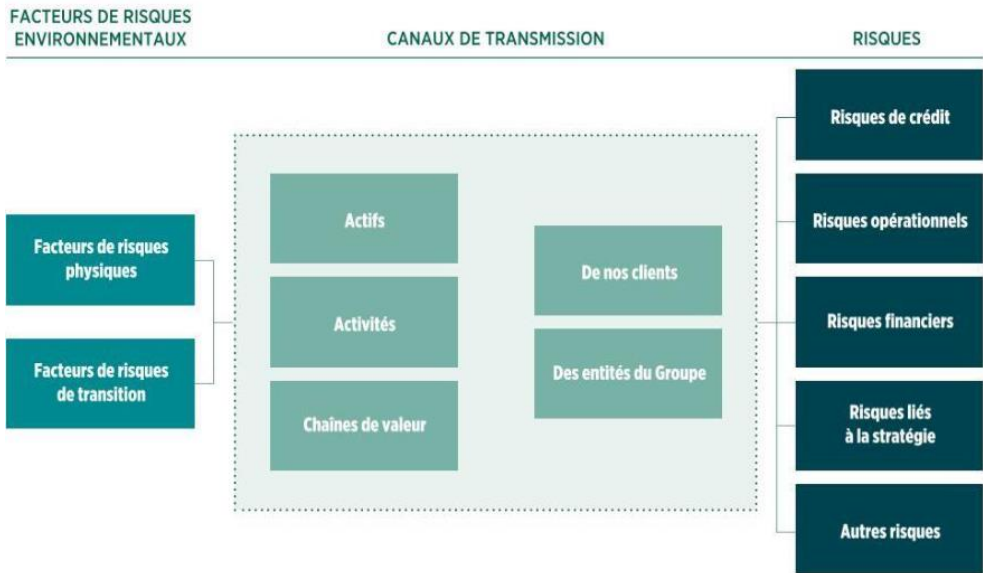
Le dispositif de gestion des risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole a pour objectif la prise en compte des interactions entre les systèmes naturels (atmosphère, hydrosphère, géosphère et biosphère) et les activités humaines se transmettant aux risques bancaires, à la fois au travers de facteur de risques climatiques physiques (périls générés ou influencés par le changement climatique, tels que les inondations et sécheresses), de facteurs de risques climatiques de transition (incidences des actions économiques, technologiques, réglementaires visant à diminuer les émissions de GES), et d'autres facteurs de risques environnementaux. Les différents facteurs de risques environnementaux, qui peuvent se manifester sur divers horizons temporels avec une intensité et une fréquence variable, sont intégrés de manière différenciée dans le cadre de gestion des risques global, avec une approche prioritaire pour les facteurs liés au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole met en place une approche structurée et cohérente pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques environnementaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Les risques environnementaux sont considérés comme un des risques majeurs du Groupe et sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs. En ce sens, ils font à la fois l'objet d'un suivi dédié, avec des effectifs dédiés au sein de la Ligne Métier Risques (pilotée par la Direction des risques Groupe), et sont intégrés dans les dispositifs existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des autres catégories de risques. Le Groupe fait continuellement évoluer ces dispositifs pour les aligner avec les avancées méthodologiques, les nouvelles sources de données et les évolutions réglementaires dans le domaine ESG.

Définitions des risques environnementaux et cadre méthodologique

Le Groupe Crédit Agricole définit les risques environnementaux comme les risques portés par le Groupe résultant de l'impact actuel ou futur de facteurs de risques environnementaux sur les activités et actifs de nos contreparties ou ceux du Groupe. Les facteurs de risques environnementaux se matérialisent donc au sein des catégories traditionnelles de risques.

Cette définition et la classification des facteurs de risques qui lui est liée s'appuient sur les expertises et analyses internes du Groupe en lien avec des normes et référentiels externes, notamment ceux partagés par l'ABE et la BCE.



Les facteurs de risques environnementaux sont classés en différentes catégories à des fins d'analyse et de reporting. Les principales catégories de facteurs de risques environnementaux sont les facteurs de risques physiques et les facteurs de risques de transition.

Facteurs de risques physiques

Les facteurs de risques physiques regroupent les impacts sur les activités humaines d'événements météorologiques extrêmes, de modifications progressives du climat, de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) et des risques biologiques.

Facteur	
Température	Vague de chaleur
	Feu de forêt
	Augmentation de la température moyenne
	Vague de froid, gel

Vent	Tempête
	Orage
	Tornado
	Ouragan/cyclone
Eau	Sécheresse (météorologique, agricole, hydrologique)
	Inondation (par ruissellement, fluviale, remontée de nappe phréatique, côtière)
	Neige
	Grêle
	Hausse du niveau de la mer
Géologie	Retrait-gonflement des argiles
	Mouvement de terrains (glissement, effondrement de terrain)
	Érosion côtière
	Activité sismique (séisme, tsunami, éruption volcanique)
Biologie	Perte de biodiversité
	Espèce invasive et ravageur
	Agent pathogène
Pollution	Pollution des écosystèmes

Facteurs de risques de transition

Les facteurs de risques de transition regroupent l'ensemble des processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Catégorie de facteur	Facteur
Décision des autorités (exécutives, législatives, judiciaires)	Évolution réglementaire
	Autorisation et contrainte d'activité
	Taxe, impôt, subvention
	Amende, condamnation
Évolution de marché	Évolution de comportement d'acteur (consommateurs, fournisseurs, employés, investisseurs)
	Évolution de prix
Évolution technologique	Substitution de produits et services existants par d'autres plus durables
	Coûts et pertes liées aux nouvelles technologies bas-carbone (dont R&D)
Obligation contractuelle	Définition et respect d'une obligation contractuelle liée à des facteurs environnementaux
Obligation non contractuelle	Définition et respect d'un engagement environnemental non contractuel

En raison de la nature spécifique des facteurs de risques environnementaux, leur gestion nécessite la prise en compte de différents horizons de temps et scénarios.

Le Groupe Crédit Agricole a défini quatre horizons de temps pour son cadre de gestion des risques environnementaux, choisis non seulement pour s'aligner sur les cycles opérationnels et budgétaires actuels, mais aussi pour assurer la cohérence avec les objectifs stratégiques à plus long terme et les engagements

globaux en matière de climat. Le choix de ces horizons de temps est également lié au profil de nos portefeuilles et à leur maturité moyenne effective au titre de nos activités de crédit :

- l'horizon à court terme est fixé à un an, en alignement avec l'horizon budgétaire et la fréquence de mise à jour des cadres de gestion des risques du Groupe.
- le moyen terme est fixé à 2030, aligné sur les cibles intermédiaires *Net Zero Banking Alliance*¹ (NZBA) et sur les objectifs exprimés par l'Union Européenne dans le cadre du paquet législatif « *Fit for 55* ».
- l'horizon long terme est fixé à 2040 pour capturer la part long terme de nos expositions.
- le très long terme, défini à 2050, s'aligne sur les délais fixés dans nos engagements NZBA.

Le Groupe Crédit Agricole utilise différents scénarios climatiques et économiques afin de réaliser des évaluations prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux. La modélisation des impacts des facteurs de risques physiques climatiques s'appuie sur projections climatiques alignées avec les scénarios climatiques RCP4.5 et RCP8.5. La modélisation des impacts des facteurs de risques de transition climatiques s'appuie sur trois scénarios définis par le Network for Greening the Financial System (NGFS) :

- Net Zéro 2050 (ordonné) esquisse un avenir ambitieux mais réalisable où les efforts mondiaux conduiront à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici 2050, en visant à limiter le réchauffement à +1,5 degré Celsius d'ici 2100 ;
- La transition retardée (désordonné) présente un monde où les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont reportés, conduisant à une augmentation de +1,6 degré Celsius d'ici 2100 ;
- Politiques actuelles (*Hot House World*), projette les résultats de la poursuite des trajectoires politiques actuelles, ce qui se traduira par une hausse de la température mondiale d'environ +3 degrés Celsius d'ici 2100.

Identification des canaux de transmission

Le Groupe Crédit Agricole a étudié les canaux de transmission possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques afin d'identifier les canaux de transmission pertinents et les zones de risques les plus sensibles. Cette identification permet ensuite de prioriser les analyses d'évaluation de matérialité des facteurs de risques environnementaux et le développement du dispositif de gestion des risques.

Cette analyse a été réalisée sur les principaux risques du Groupe (crédit, opérationnel, liquidité, marché, réputation, contentieux et stratégique). Pour cet exercice, chaque catégorie de risque a été décomposée en sous-catégories ou portefeuilles. Les canaux de transmission possibles ont été identifiés et évalués qualitativement, pour chaque facteur de risque environnemental, par les experts de risques internes, sur la base des analyses d'événements de risques passés et actuels, d'études économiques passées ou prospectives internes et externes, de publications des régulateurs et superviseurs.

L'analyse des canaux de transmission fait apparaître différents ordres d'importance des impacts possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques :

- Le risque de crédit est la catégorie de risque la plus sensible, à la fois pour les facteurs de risques environnementaux physiques et de transition, avec toutefois des canaux de transmissions et des importances différentes en fonction des facteurs de risques, des portefeuilles et des secteurs d'activités financés ;
- Parmi les autres catégories de risques, les risques opérationnels sont plus sensibles aux facteurs de risques physiques tandis que les autres catégories sont plus sensibles aux facteurs de risques de transition, toutefois à des niveaux moins importants.

¹ En octobre 2025, la coalition a été impactée par une évolution stratégique dont les contours seront stabilisés dans un délai compris entre six mois et un an.

Mesure des risques et identification des risques significatifs

Le Groupe Crédit Agricole a développé des méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques, afin de mesurer ces impacts de manières historique et prospective sur différents horizons de temps et scénarios et de comparer ces impacts aux indicateurs de risque du Groupe (analyse par seuil de matérialité). Toutefois, si la qualité et la disponibilité des données et méthodes de quantification ont été continuellement améliorées ces dernières années, tant au sein du Groupe qu'au sein des parties prenantes externes, de nombreuses limites existent encore et les conclusions obtenues doivent donc être interprétées avec prudence. Le Groupe adapte donc progressivement ses méthodes de quantification afin de prendre en compte ces améliorations régulières.

Les méthodes de quantification historique des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des analyses des événements de risques passés et actuels et sur des études de corrélation entre la survenance de périls environnementaux et l'évolution des indicateurs de risques (la survenance passée de facteurs de risques de transition étant faible). Ces méthodes sont notamment limitées par le manque de données détaillées concernant les facteurs de risques environnementaux, dans un contexte où ces risques ne faisaient pas encore l'objet d'une attention poussée par l'ensemble des parties prenantes, les publications de données exploitables étant alors limitées. Ces limites sont compensées par des analyses manuelles lorsque possible.

Les méthodes de quantification prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des bases de données prospectives externes de sources publiques (institutions nationales ou internationales, organismes de recherche...) ou privées (agences de notation, réassureurs...), sur des données internes collectées et sur des méthodes de modélisation développées pour chaque catégorie de risque (dont des stress tests). Ces méthodes sont notamment limitées par la disponibilité et la qualité des données, les incertitudes liées aux scénarios et la non-linéarité des impacts. Ces limites sont compensées par l'usage de proxy, la prise en compte de paramètres conservateurs et des évaluations de risque brut.

En complément des analyses de matérialité menées par le Groupe et détaillées ci-dessous, le Groupe a intégré les facteurs de risques environnementaux dans l'ensemble de son dispositif ICAAP. La démarche ICAAP du Groupe couvre l'évaluation du besoin de capital économique ainsi que le programme de stress-tests, permettant d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables. Cette intégration comprend donc le processus d'identification des risques majeurs, la quantification de l'éventuel besoin de capital économique, le programme de stress-tests et le volet qualitatif. Cette intégration se fait au travers des différentes typologies de risques (risque de crédit, de marché, opérationnel), les facteurs de risques environnementaux influençant ces risques.

Les paragraphes suivants décrivent les principales analyses réalisées par le Groupe, par catégorie de risque. En synthèse leur matérialité reste faible à moyenne au regard de l'appétit au risque et gérable au niveau du Groupe.

Analyse historique des effets des facteurs de risques physiques climatiques sur le risque de crédit

Les conséquences des risques physiques peuvent à court terme impacter les activités et actifs physiques financés, ou pris en garantie par les entités du Groupe Crédit Agricole, pesant ainsi directement sur les pertes encourues en cas de défaut. La probabilité de défaut pourrait ainsi se voir affectée directement ou indirectement par le risque physique.

Concernant les contreparties Entreprise, l'analyse de matérialité repose sur une analyse des alertes de crédit de niveau Groupe. Cette analyse montre qu'en 2025, les occurrences de facteurs de risques climatiques dans les alertes de crédit ont augmenté par rapport aux années précédentes. Cette tendance émane essentiellement de contreparties en lien avec les secteurs Agriculture et Agroalimentaire (impactées par des aléas climatiques successifs en 2022-2023-2024) et Automobile (en raison de la transition erratique du marché européen vers l'électrique). Cette analyse permet également d'identifier que l'origine des difficultés économiques de nos contreparties est souvent multifactorielle : la présence d'un facteur de risque climatique s'additionne à d'autres facteurs mais, au niveau du portefeuille, ne génère pas à date de dégradation significative du profil de risque.

Concernant les contreparties Particuliers et Professionnels, l'analyse de matérialité repose sur une analyse de corrélation entre événements de défaut et survenance d'une catastrophe naturelle, sur les dix dernières années. Il est à noter que les données historiques disponibles dans les systèmes d'information, permettent uniquement de mesurer le risque net, notamment après intervention des assurances auprès des clients. Cette

analyse ne montre pas de corrélation à date, conclusion cohérente avec celle de la Banque de France. Par ailleurs, elle couvre en priorité les catégories de risques pertinentes pour la France, telles que les inondations, les vagues de sécheresse, les phénomènes de glissement de terrain ainsi que les orages cycloniques aigus. L'impact limité constaté peut être expliqué par le rôle des assureurs et ainsi que des politiques nationales d'indemnisation en cas de sinistre lié à des catastrophes naturelles.

En conséquence et au regard de ces résultats, à date, l'historique sur le risque physique ne peut être considéré comme significatif dans le cadre de son intégration dans les modèles de probabilité de défaut. Néanmoins cet exercice est intégré de manière pérenne dans les travaux du Crédit Agricole et permettra ainsi la réévaluation de ces résultats de manière périodique.

Analyse prospective des effets des facteurs de risques physiques climatiques sur le risque de crédit

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la démarche adoptée a permis d'évaluer les impacts directs des catastrophes naturelles sur les portefeuilles des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises, couvrant ainsi 90% des encours de prêts avec hypothèque ou garantie au niveau du Groupe Crédit Agricole. Les effets des événements de sécheresse ainsi que les inondations fluviales, ont fait l'objet d'une analyse prioritaire en raison de leur impacts directs sur les structures des bâtiments. La méthode a permis de croiser deux indicateurs clés, le taux de retrait de gonflement des sols (RGA) ainsi que le taux d'humidité (Soil Wetness Index) afin d'identifier les zones où le risque physique est prédominant. Par ailleurs, le risque a été évalué à travers les différents horizons de temps court, moyen et long terme, en ligne avec les scénarios de référence du NGFS. Concernant le risque d'inondation et de sécheresse, le scénario RCP 8.5 a été intégré. En complément, les impacts ont été analysés au niveau de certains pays permettant de mettre en exergue des différences géographiques parfois prononcées, sur le surcoût du risque en cas d'événements chroniques et aigus. Ainsi les impacts sur le Loss Given Default et le coût du risque ont été estimés en intégrant un taux de perte de valeur sur la propriété ainsi qu'un niveau de choc sur la valeur du collatéral. L'analyse conclut à des impacts contenus sur l'ensemble des horizons de temps définis par le Groupe.

Concernant les secteurs de l'Immobilier commercial, des ETIs, PME et Grandes entreprises, la méthode d'analyse choisie a consisté à prendre en compte la localisation et la répartition géographique des actifs, lorsque disponible. Par ailleurs, une étude sectorielle dédiée a été menée permettant d'établir une classification des secteurs et sous-secteurs, selon un degré de vulnérabilité, et d'identifier les poches de vulnérabilité plus localisées. Une analyse géographique par pays a été effectuée en utilisant des données macro-économiques se basant sur des différentes sources externes, telles que la Banque mondiale, des agences de notations, etc. L'analyse de ces sources a permis d'établir une catégorisation du risque sur une échelle de 5 niveaux pour l'axe « géographie » et 3 niveaux pour l'axe « secteur ». Cette approche a permis d'évaluer le niveau de sensibilité des portefeuilles aux risques climatiques aigus et chroniques, et de tester les corrélations éventuelles entre la qualité de la notation crédit et la sensibilité au risque climatique physique. Les résultats montrent une sensibilité légèrement accrue aux risques aigus, certaines combinaisons de géographies et secteurs montrent des sensibilités plus prononcées.

Concernant le secteur de l'Agriculture et les contreparties Professionnelles, le Groupe Crédit Agricole a évalué la matérialité financière des impacts des facteurs de risques climatiques sur le risque de crédit de ce portefeuille, en France à la maille départementale. Il ressort de cette évaluation que, quel que soit les scénarios, l'impact des facteurs de risques climatiques en coût du risque est globalement faible à l'échelle du portefeuille, à l'exception des phénomènes liés au froid (dont le gel) à très long terme. A noter toutefois que des impacts plus significatifs et donc matériels, pourraient survenir à l'échelle de certains départements. De manière globale, ces impacts augmenteront progressivement au cours des prochaines décennies et nécessiteront des actions de la part de l'ensemble des parties prenantes du secteur. Les défis les plus importants se situent certainement au-delà des horizons de temps de cette analyse. L'agriculture française est cependant confrontée à des conditions météorologiques changeantes et à des aléas climatiques réguliers, la poussant à s'adapter continuellement.

Analyse prospective des effets des facteurs de risques de transition climatiques sur le risque de crédit

Le risque de transition a été évalué dans la continuité des analyses de matérialité financière menées, en tenant compte des quatre horizons de temps court, moyen, long et très long terme, pour les secteurs les plus émissifs et les plus sensibles aux effets de la transition climatique.

Sur la base des méthodologies appliquées par le Groupe, ainsi que des travaux conduits avec les autorités de supervision, une estimation de l'impact sur le coût du risque a conclu à un impact global limité, déjà couvert par les stratégies de provisions. L'ensemble des analyses menées ont permis d'évaluer le coût du risque

additionnel, engendré par les risques climatiques physique et de transition à travers les différents horizons de temps définis par les scénarios.

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la méthode choisie prend en compte les effets sectoriels via l'application de matrices de migration basée sur des données de croissance sectorielle pour les différents scénarios. Cette démarche a permis de déterminer l'impact sur le Loss Given Default. L'analyse menée a révélé que sur l'ensemble des horizons de temps ainsi que sur l'ensemble des scénarios, le risque de transition s'avère être peu significatif.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse menée que le risque de transition pour le secteur de l'Immobilier commercial est modéré pour l'ensemble des horizons de temps et des scénarios. Concernant le secteur des entreprises et PME, le risque de transition est modéré pour les horizons court, moyen et long terme sur l'ensemble des scénarios, et se révèle peu significatif à très long terme sur les scénarios NGFS Net Zero et Politiques actuelles.

À ce stade, de tous les risques analysés, les résultats montrent que le risque de transition est celui qui est considéré comme le plus significatif à moyen terme. Malgré tout, celui-ci reste en dessous des seuils de matérialité financière établis dans le cadre de la méthodologie Groupe.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque opérationnel

L'analyse des canaux de transmission a permis d'identifier l'inondation comme le principal facteur de risque climatique lié aux risques opérationnels. Par ailleurs, l'identification des impacts actuels des facteurs de risques climatiques est en place au travers de la collecte des incidents et des alertes. Actuellement identifiés dans les pertes grâce à un mot clé, une nouvelle donnée sera intégrée dans les outils de collecte des pertes opérationnelles en 2026.

Bien que pouvant représenter un volume significatif au niveau local ou régional, ces pertes sont, à ce stade, considérées comme peu significatives puisqu'elles représentent sur la période 2015 – S1 2025, entre 0,02% et 0,86% du total des pertes liées aux risques opérationnels au niveau du Groupe Crédit Agricole, et ne nécessitent pas à court terme de changement du cadre de gestion des risques opérationnels. Il est à noter que les événements associés aux risques physiques référencés par les institutions financières membres dans la base ORX (Operational Riskdata Exchange) sont majoritairement issus d'événements d'inondations.

Une analyse prospective a permis de compléter les résultats de l'analyse rétrospective à la fois en termes de périmètre couvert et de méthode. Cette analyse a été conduite en utilisant les 3 scénarios du NGFS sur les 4 horizons de temps décrits ci-dessus. L'analyse rétrospective des facteurs de risques climatiques a permis d'identifier l'inondation comme étant le risque prépondérant pour le Groupe. Par ailleurs, les données du Groupe lui ont permis de géolocaliser ses actifs en France, afin d'alimenter cette analyse. Cette méthode a permis de cartographier les régions les plus impactées en termes de pertes opérationnelles liées aux risques physiques d'inondation, et d'en estimer les pertes prospectives selon les scénarios. Les résultats de quantification sont des estimations brutes, avant prise en compte des garanties (dont assurance).

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de marché

Sur la base de l'analyse du NGFS et à l'instar des exercices de stress climatiques réglementaires proposés dans le passé par l'ACPR et la BCE, il apparaît que les facteurs de risque climatiques les plus significatifs pour les positions de marché émanent des risques de transition. Ces derniers étant plus susceptibles de générer des impacts systémiques, et donc de générer des impacts sur des positions de marché qui concernent plutôt de grandes entreprises.

Ces facteurs de risques de transition peuvent être liés à la pénalisation par les pouvoirs publics des activités contribuant aux dérèglements climatiques, par des émissions de gaz à effet de serre élevées. Cela peut concerner par exemple la mise en place d'une fiscalité climatique (ou à l'inverse de subventions), d'exigences réglementaires, de politiques contraignantes de l'énergie et des transports (par exemple réduction des émissions de CO2), d'interdiction de certains matériaux/produits chimiques nocifs pour l'environnement, etc.

Il se peut également que les entreprises rencontrent des difficultés à adapter leurs modèles économiques aux nouveaux paradigmes : changements de comportement des investisseurs, des consommateurs, fournisseurs ou employés, évolutions technologiques.

Ces facteurs climatiques s'appliquent à toutes les expositions des activités de marché, crédit et actions, et plus particulièrement à celles des secteurs les plus intensifs en carbone. Ces expositions et leur sensibilité ont été cartographiées selon la nomenclature statistique européenne des activités

économiques NACE (Nomenclature des Activités Economiques). Les taux d'intérêt et d'inflation peuvent également être reliés aux facteurs de risque climatique.

Pour évaluer la matérialité des risques climatiques, les pondérations de risque calibrées selon un scénario de transition désordonnée sont appliquées aux sensibilités des expositions. Ce scénario a été conçu en cohérence avec les projections du NGFS, en particulier sur les prix du carbone et les émissions de CO2. Les pondérations pénalisent les secteurs sensibles aux risques climatiques.

Une simulation a été réalisée sur le portefeuille de négociation de Crédit Agricole CIB et a montré la faible matérialité des risques climatiques sur les positions de marché crédit et action.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de liquidité

Le risque de liquidité pour un établissement bancaire peut émaner de la réduction des dépôts de sa clientèle et/ou du blocage des mécanismes de refinancement. La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la Direction Finance de Crédit Agricole S.A.

Le pilotage du risque de liquidité s'appuie également sur des indicateurs produits par les entités du Groupe et consolidés. Il est piloté en outre à travers des stress tests réguliers, sur deux horizons de temps, l'un à court terme (moins de trois mois) et l'autre à moyen terme (à trois ans).

La Direction des risques Groupe assure un second regard sur la gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites, et participe aux instances de gouvernance de la liquidité.

Sur le volet risque physique, en réponse à une catastrophe, les entreprises peuvent être amenées à utiliser une partie de leurs réserves et lignes de crédits pour couvrir leurs besoins ou pertes immédiats, entraînant alors une réduction des dépôts à vue et une augmentation du recours au crédit. Cependant, dans un second temps, les fonds retirés sont susceptibles d'être réintroduits dans l'économie (via les règlements aux sociétés de travaux en charge des réparations) et donc de revenir vers les banques via la clientèle entreprise. La couverture d'assurance peut également atténuer les pertes, et la nature locale des catastrophes naturelles limite leur impact sur une banque globale comme le Groupe Crédit-Agricole.

Pour se prémunir de ces risques, le Groupe Crédit Agricole assure une veille des événements climatiques majeurs et réalise des études ad hoc sur base d'événements climatiques majeurs. C'est dans ce sens qu'un certain nombre d'analyses ont été réalisées (tempête Alex en région PACA, inondations dans les bassins de l'Aa, de la Liane et de la Canche, etc.), démontrant à ce stade l'absence d'impact de tels événements au niveau local, et à plus forte raison au niveau du Groupe.

Les risques de transition affectent le risque de liquidité de plusieurs manières. Premièrement, ils peuvent réduire la valeur des réserves de liquidité dans les banques centrales si la structure de valorisation des collatéraux venait à évoluer. Pour le Crédit Agricole, ce risque est considéré comme faible, car ces dépôts sont peu sensibles aux risques climatiques et sont protégés par des stratégies efficaces de gestion des risques. Deuxièmement, la réputation de la Banque pourrait être affectée si elle ne respectait pas ses engagements climatiques, ce qui pourrait détériorer la confiance des clients et investisseurs institutionnels.

Des stress tests ont été réalisés au 1er Trimestre 2025 sur base de scénarios mêlant ces composantes sur plusieurs horizons de temps. Il est ressorti de ces exercices que le Groupe peut absorber les conséquences de ces événements adverses sans mise en danger de ses équilibres de liquidité.

Analyse des effets des facteurs de risques climatiques sur le risque de réputation

Le Groupe Crédit Agricole communique depuis plusieurs années sur ses engagements environnementaux et sociétaux. La nature de ses activités, la composition du portefeuille d'entreprises et le rayonnement international du Groupe l'exposent aux risques de réputation et de potentiels litiges liés aux thématiques climatiques.

Afin de gérer ces risques, le Crédit Agricole déploie un dispositif axé sur :

- La prévention de ces risques : une analyse spécifique est réalisée et qui permet une détection précoce des signaux susceptibles d'entraîner des risques de réputation du Groupe y compris sur le volet clients confrontés à une exposition médiatique ou faisant l'objet de litiges et selon leur exposition ;
- La gestion de ces risques : le Crédit agricole s'est engagé dans un dialogue ouvert avec les parties prenantes de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et les associations et répond aux sollicitations d'explications qui lui sont transmises. En outre, un dispositif de gestion des crises réputationnelles est en place afin, le cas échéant, de gérer et de limiter les impacts de potentielles mises en cause.

Ce dispositif est déployé de manière transverse au sein des Directions engagement sociétal clients, juridiques, conformité, communication, risques, en lien permanent avec le management afin d'assurer une coordination optimale quant à la gestion des cas de controverses.

L'impact du risque physique sur la réputation est assez limité ; néanmoins la gestion du risque opérationnel dérivé peut avoir des effets indirects négatifs sur l'image du Groupe et de la qualité de ses opérations. Le risque de transition et la capacité du Crédit Agricole à accompagner ses clients les plus vulnérables et exposés au risque de transition pourrait avoir un effet plus direct sur l'image du groupe.

L'analyse de matérialité a pris en compte une revue détaillée et rétrospective des controverses auxquelles le Crédit Agricole a fait face sans pour autant avoir subi des poursuites. La plus grande partie de ces controverses sont issues d'ONG. Bien que le Crédit Agricole n'ait jamais fait l'objet de poursuite, l'environnement du risque de réputation climatique évolue avec des attentes croissantes des ONG et d'une augmentation de la sensibilité de l'opinion publique aux sujets climatiques. Celles-ci touchant principalement, et selon les analyses de bases de données extérieures, les secteurs des énergies fossiles, les allégations autour des pratiques de greenwashing, ainsi que le non-respect des engagements publics.

Le Groupe Crédit Agricole considère les risques de réputation en lien avec les risques physiques et risques de transition comme une conséquence des risques primaires et sont jugés limités à court terme (à un an). Ils peuvent, sur la base des éléments connus à date et de l'évolution de la réglementation, être considérés de niveau modéré à moyen / long terme (2030 / 2050). Un dispositif d'encadrement et de pilotage est en place.

Analyse des effets des facteurs de risques environnementaux autres que climatiques

L'analyse de matérialité des facteurs de risques environnementaux autres que climatiques repose sur une surveillance des risques à date et sur des analyses prospectives, sans toutefois pouvoir aller jusqu'à des mesures d'impacts en paramètres de risques étant donné les limites actuelles de données et de méthodes (dont l'absence de scénario).

Le suivi des risques à date montre le faible impact de ces facteurs de risque sur les différentes catégories de risques. Les analyses prospectives sur les contreparties du Groupe montrent une vulnérabilité faible à moyenne du portefeuille dans son ensemble, et permettent une priorisation des secteurs à couvrir par une gestion des risques environnementaux dans les procédures et processus.

Dispositif de gestion des risques environnementaux

Le dispositif de gestion des risques environnementaux s'inscrit dans le cadre et les processus existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des risques du Groupe, de manière spécifique et en tant que facteur des autres catégories de risques. Les processus de gestion des risques du Groupe sont progressivement mis à jour pour y intégrer les facteurs environnementaux jugés pertinents sur la base des analyses de risques réalisées, en ligne avec les exigences réglementaires. Ces processus sont notamment définis au niveau Groupe et déclinés dans les entités en fonction des caractéristiques propres à leur métier. Cette intégration est revue par le superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site) et les conclusions sont intégrées dans le dialogue prudentiel, dans le volet P2R du SREP (tout comme les tests de résistance climatique).

Cadre global

Les risques environnementaux sont intégrés dans l'ensemble des aspects du dispositif de gestion des risques du Groupe, tels que présentés dans le Pilier 3 :

- Déclaration d'appétit pour le risque : les facteurs de risques environnementaux sont suivis soit grâce aux indicateurs de risques couvrant les différentes catégories de risques et intégrant les impacts des facteurs de risques environnementaux, soit au sein d'indicateurs dédiés, complétés de limites et/ou de seuils d'alerte.
- Instances de gouvernance : l'impact des facteurs de risques environnementaux est intégré dans les processus de déclarations des risques auprès des instances exécutives (notamment le Comité des Risques Groupe) et du Conseil d'Administration (comités spécialisés et Conseil d'administration). La surveillance et le reporting des risques environnementaux se fait soit au sein des processus de gestion des différentes catégories de risques (par exemple au sein des cadres de risques métiers ou entités annuels), soit au sein de processus dédiés aux risques environnementaux (par exemple au sein du cadre de risques environnementaux annuel).

- Culture risque : le Groupe propose des modules de formation sur la gestion des risques environnementaux adaptés aux besoins des collaborateurs, notamment en format e-learning.
- Dispositif de stress test : le Groupe a participé aux multiples exercices de stress test menés par le superviseur en 2021, 2022 et 2024, et mis en place un dispositif de stress test environnemental interne.
- Procédures de contrôle interne et gestion des risques : Le Groupe Crédit Agricole intègre progressivement dans tous ses processus pertinents la gestion des risques environnementaux, cela se traduisant formellement au sein de normes et de procédures. Cette intégration se fait soit au sein des dispositif de contrôle interne des différentes catégories de risques soit au sein de nouveaux processus dédiés aux risques environnementaux. Par exemple, des analyses de transactions sensibles aux risques environnementaux sont menées lors de la phase d'origination de crédit.

Méthodes d'atténuation des risques

Les méthodes pertinentes d'atténuation des impacts des facteurs de risques environnementaux sont identifiées au sein des processus d'identification des risques, menaces et opportunités du Groupe puis mises en place au sein des processus de définition de la stratégie et de gestion des risques du Groupe.

La stratégie du Groupe, qui consiste à orienter les portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés vers l'accompagnement de la transition énergétique, doit permettre de diminuer le risque brut à terme et d'améliorer le niveau de résilience du Groupe. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole participe à des initiatives ou a rejoint des alliances/coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment au sein d'alliances Net Zero. De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement.

Le Groupe a pris des mesures pour renforcer le cadre de gestion des risques, notamment par :

- Un suivi régulier de ses événements de risques générés par des facteurs environnementaux et de l'évolution de son exposition aux facteurs de risques environnementaux. Ces suivis et analyses font l'objet de reporting et nourrissent les décisions de gouvernance des risques.
- Des analyses de matérialité des facteurs de risques environnementaux sur différentes géographies (France, Etats-Unis), secteurs d'activité (Agriculture, Immobilier résidentiel), thématiques (Nature). Ces analyses sont complétées par la définition d'un plan d'actions visant à améliorer ou compléter le cadre méthodologique de ces analyses.
- L'évaluation de l'impact des risques environnementaux sur l'adéquation en capital économique et le développement des méthodes afin de prendre en compte les risques environnementaux, lorsque pertinent ;
- Enfin, l'intégration de ces risques dans le dispositif de contrôle permanent avec un référentiel commun de contrôles couvrant les risques inhérents à la thématique ESG et qui s'enrichira progressivement.

Par ailleurs, le Groupe intègre ces risques dans ses processus d'octroi de crédit, notamment par :

- L'intégration des risques environnementaux dans le processus de décision d'octroi développé sur le portefeuille grandes entreprises via un score ESG sur les contreparties ;
- Le déploiement de questionnaires ESG sur la banque de détail en France et en Italie ;
- Le pilotage des portefeuilles de l'ensemble des segments de clientèle via l'identification des secteurs d'activité et géographies les plus sensibles au regard de la matrice géo-sectorielle élaborée par le Groupe ;
- L'ajustement des processus d'escalade pour les projets/transactions sensibles ;
- La mise en place d'analyses trimestrielles sur l'identification des facteurs climatiques dans les alertes crédit ;
- La réalisation d'analyses de matérialité sur différentes géographies (France, Etats-Unis), secteurs d'activité (Agriculture, Immobilier résidentiel), thématiques (Nature).

Au sein du Groupe, la continuité d'activité s'insère dans le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et constitue un élément fondamental du dispositif de contrôle interne. Elle s'appuie notamment sur des cartographies des risques (RCSA) permettant de planifier et de hiérarchiser les actions en fonction des risques. De même, la continuité d'activité s'appuie sur une note de procédure interne, prévoyant le dispositif de gestion des risques liés à la continuité et au rétablissement des activités du Groupe Crédit Agricole.

Dans ce cadre, chaque entité du Groupe élabore un Plan de Continuité d'Activité (PCA) visant, en cas de sinistre, à maintenir au moins les activités essentielles au service des clients et des partenaires, éventuellement en mode dégradé et temporaire, puis à rétablir progressivement l'ensemble des activités.

La méthode du Groupe pour la mise en œuvre des processus de continuité et de reprise est largement documentée. Elle inclut notamment :

- Des guides méthodologiques d'élaboration des PCA ;
- Des politiques de domaine de sécurité des Systèmes d'Information pour les scénarii de crise informatique ;
- La politique générale de gestion de crise du Groupe ;
- Des kits opérationnels Responsables des Plans de Continuité d'Activité et Responsables des Plans de Secours Informatique, précisant leurs missions respectives.

Par ailleurs, les PCA sont régulièrement mis à jour et testés, afin de garantir leur efficacité en situation de crise réelle. Les entités du Groupe doivent déployer ces plans au sein de leurs filiales ou succursales locales, en les adaptant si nécessaire aux exigences légales et réglementaires locales.

En outre, le Groupe a défini cinq scénarios de crise obligatoires auxquels toutes les entités doivent se préparer. Ces scénarios prennent en compte les facteurs de risques climatiques tels que les inondations, les vents violents et les vagues de chaleur. Cela illustre l'engagement du Groupe à limiter les pertes opérationnelles, et à renforcer sa résilience face aux menaces environnementales externes.

Cette approche globale constitue un pilier essentiel du PCA du Groupe, conçu pour garantir la stabilité des activités.

Concernant le risque de réputation et le risque de contentieux liés aux risques environnementaux, le Groupe intègre un volet « ESG » dans ses processus de nouveaux produits et services, s'est doté d'un dispositif de gestion de la communication de crise, et développe un cadre de gestion sur les risques de réputation y compris sur les dimensions ESG (intégrant les aspects climatiques).

S'agissant du risque de marché et de liquidité, les analyses de matérialité concluent un impact faible des facteurs de risques environnementaux sur ces deux catégories de risques, tout horizon de temps confondu. Un processus de revue périodique de la matérialité des facteurs climatiques sur ces risques est défini afin de détecter l'évolution des risques et adapter l'encadrement des risques en conséquence.

Enfin, le Groupe a défini un dispositif de test de résistance climatique interne et a mené un premier exercice interne fin 2024. En parallèle, des travaux sont lancés visant à faire évoluer les modèles pour une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux.

Collecte de données

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux reposent sur des données internes et externes, dont certaines présentent des enjeux de disponibilité et de qualité.

L'identification des données nécessaires et disponibles pour le dispositif de gestion des risques environnementaux s'organise au sein de la Ligne Métier Risques et des équipes IT afin de répondre à l'ensemble des besoins progressivement identifiés lors du déploiement du dispositif, en cohérence avec les nouveaux besoins liés à la gestion de la stratégie environnementale et aux reportings extra-financiers du Groupe.

La collecte de données nécessaires peut être réalisée directement auprès des contreparties du Groupe au travers des processus existants, ou auprès de fournisseurs de données externes (publics ou privés).

Cette collecte de données nécessaires est réalisée avec une exigence de qualité cohérente avec les exigences réglementaires et les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires ou de suivi et pilotage du risque, et s'accompagne d'une stratégie de développement informatique pour faire évoluer les bases de données, flux et outils du Groupe.

La Caisse régionale Brie Picardie s'associe à la démarche du Groupe en matière de gestion des risques. Elle se conforme aux mêmes exigences et s'adapte à son échelle aux évolutions méthodologiques et réglementaires décrites ci-dessus. Ceci est également décrit au sein de l'état de durabilité de la Caisse régionale à la partie 2.1.4.1.2.1 « Les risques extra-financiers identifiés par le Groupe et repris par la Caisse régionale Brie Picardie » et à la partie 2.2.3.6 « Dispositif de gestion des risques » p.51 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale.

6.2 Informations qualitatives sur le risque social

6.2.1 Stratégie et processus économiques

Point A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus fragile au plus fortuné. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe et déclinée par la Caisse régionale Brie Picardie, à l'égard de ses clients :

1. Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale à travers des produits accessibles à chacun quelle que soit sa situation financière, la poursuite de la digitalisation des parcours afin de tendre vers l'omnicanalité, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles.
2. Réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.

En parallèle, Le Groupe Crédit Agricole s'attache à protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La direction de la Conformité Groupe décline ces ambitions au travers de la démarche " Smart Compliance for Society " et de ses 3 piliers : le projet sociétal, le projet client et le projet humain. C'est en particulier le projet client qui contribue à la protection des clients et de leurs données.

La Caisse régionale Brie Picardie se positionne comme un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent et s'attache à protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Utilité et universalité

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

À travers une offre de produits et services accessibles et inclusifs, la Caisse régionale Brie Picardie s'attache à accompagner les personnes fragilisées, notamment économiquement et/ou en situation de handicap. Cela se traduit par :

- L'accès de tous aux offres et services ;
- Le soutien aux populations fragiles et en situation de surendettement ;
- Un engagement renouvelé en faveur des jeunes ;
- La facilitation de l'accès aux soins et au bien vieillir ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et l'inclusion sociale ;
- L'accompagnement des acteurs à impact et solutions d'investissement en faveur de la cohésion sociale.
- Des partenaires dédiés à l'accompagnement des créateurs/repreneurs
- L'accompagnement des Entreprises du territoire, le développement de la « Banque des Ressources Humaines »

■ L'accès de tous aux offres et services :

Afin d'éviter la mise en précarité de ses clients et de les protéger, la Caisse régionale Brie Picardie propose des offres simples, claires et transparentes à destination :

- Des clients particuliers (formule EKO pour la banque au quotidien, offre d'assurance auto et habitation inclusive avec la formule EKO) ;
- Des clients professionnels (offre Propulse pour les auto-entrepreneurs) ;
- Des clients en situation de handicap (accessibilité des numéros d'appels Clients et des parcours digitaux ; accessibilité de la plateforme de gestion des sinistres d'assurance ; accessibilité des agences, des automates et des services de coffres pour les personnes à mobilité réduite) ;
- Des assurés (approche complète de prévention des risques et d'accompagnement des clients particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises pour préserver leur patrimoine ou leur outil de travail/activité).

■ Le soutien aux populations fragiles et la prévention du surendettement :

L'accompagnement de l'ensemble des clients de la Caisse régionale Brie Picardie se traduit par la prévention du surendettement et le soutien aux populations fragiles à travers :

- Des dispositifs destinés à accompagner les clients en situation de fragilité financière (Points Passerelle, offre Compte à Composer Budget Protégé (carte, plafonnement des frais de dysfonctionnement) ;
- Des dispositifs de détection précoce d'une potentielle fragilité financière ;
- La refonte et l'élargissement des critères de détection des situations de fragilité financière en relevant le seuil du flux créateur mensuel annuellement, de façon à faire bénéficier à une partie bien plus large de sa clientèle du plafonnement des frais bancaires ;
- Une démarche complète pour aider les clients agriculteurs en cas de "coups durs" : Accidents de la vie, conjoncture, catastrophes climatiques.... Dans ce cadre des mesures d'accompagnement individualisées sont mises en place sur les crédits (Pauses, allongement durée, restructuration...). Afin d'identifier les exploitations les plus fragiles la Caisse régionale participe également aux réunions des institutions départementales des agriculteur en difficultés (Dispositifs AREA et REAGIR).

■ Un engagement renouvelé en faveur des jeunes :

La Caisse régionale Brie Picardie s'engage auprès des jeunes en leur proposant différentes offres pour leur permettre d'accomplir leurs projets selon leurs besoins :

- Les besoins du quotidien (Offres de banque au quotidien à tarif préférentiel pour les 18-30 ans, Carte Mozaic Black gratuite pour les mineurs, Livrets Jeunes à taux boosté, financement du permis) ;
- Le logement (Assurance Habitation dédiée aux jeunes locataires) ;
- Les études (Prêt étudiant).

■ Faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir :

Accéder aux soins et bien vieillir sont des préoccupations sociétales majeures en France. La Caisse régionale Brie Picardie investit différents domaines afin de répondre à ces défis majeurs :

- L'investissement dans l'attractivité des territoires en participant à la réhabilitation du parc immobilier régional ;
- Le maintien à domicile (protection téléassistance, prêt "adaptation logement", prêt "avance aides adaptation logement") ;
- L'accompagnement du vieillissement de la population tant en termes de services à domicile qu'en matière d'hébergement non médicalisé, notamment par l'accompagnement de la société Cettefamille, acteur majeur du logement inclusif en France.
- L'accompagnement des professionnels libéraux et salariés de santé, médicaux comme paramédicaux (Solution Paymed One de facturation et d'encaissement, prêt Interfimo Profession Libérale, offre prêt habitat pour les internes et chefs de clinique, enveloppe de refinancement en partenariat avec la Banque européenne d'investissement pour favoriser l'installation et la féminisation du milieu professionnel de la santé) ;

- La retraite (fonds de retraite professionnelle supplémentaire).

■ **Le renforcement de la cohésion sociale et l'inclusion sociale :**

La Caisse régionale Brie Picardie porte une attention particulière à l'ensemble des habitants du territoire dont les plus vulnérables en réaffirmant son rôle d'acteur de l'inclusion de tous via :

- Le dispositif Points Passerelle accompagne des clients fragilisés à la suite d'un événement de vie en identifiant des solutions pour qu'ils retrouvent une situation stable et pérenne. Une des solutions déployées est le dispositif Pause Paiement CA Assurances à destination des bénéficiaires des Points Passerelle.
- Le Fonds de dotation Esprit Ouvert anime des formations gratuites pour agir contre l'illectronisme, l'illettrisme et pour améliorer la gestion budgétaire des habitants du territoire.

De manière générale, la Fondation d'entreprise de la Caisse régionale Brie Picardie et les différents dispositifs de mécénat de la Caisse régionale (Initiatives locales, J'aime mon territoire) ont soutenu, en 2025, de nombreuses associations, urbaines et rurales, dans le domaine de la solidarité, de l'insertion et de la cohésion sociale comme par exemple, le handicap, le soutien à la parentalité, l'aide au logement. Ce soutien s'est également illustré dans le domaine de la santé, du bien vivre et du bien-vieillir, à travers le financement de projets de sensibilisation au développement durable, de la santé mentale, des violences conjugales par exemple.

■ **L'accompagnement des acteurs à impact et solutions d'investissement en faveur de la cohésion sociale :**

Le Groupe Crédit Agricole propose des financements fléchés (social loans) dont les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet à bénéfice social et émet des obligations sociales (social bonds) encadrées par le Social Financing Framework du Groupe.

■ **S'appuyer sur des partenaires dédiés à l'accompagnement des créateurs/repreneurs :**

La Caisse régionale Brie Picardie s'appuie sur des partenaires dédiés pour permettre au plus grand nombre de développer et sécuriser, avant de se lancer, leur projet entrepreneurial au travers de différents dispositifs (prêts d'honneur, conseils, coaching).

Cette collaboration permet chaque année à des milliers de nouveaux projets de se développer pour dynamiser le tissu économique des territoires et de créer des emplois. Parmi les partenaires majeurs :

- Initiative France propose d'accompagner, sur dossier, les entrepreneurs par deux leviers distincts : un financement par un prêt d'honneur à taux zéro et une garantie (financée par un fonds de garantie) ;
- Réseau Entreprendre, un réseau constitué de chefs d'entreprise bénévoles, accompagne et finance des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise via des prêts d'honneur et un accompagnement collectif ;
- France Active a pour objectif de développer une économie plus inclusive et plus durable, et de favoriser l'accès des porteurs de projet à la création ou réhabilitation d'entreprise à impact sociétal ;
- ADIE accompagne et finance des auto-entrepreneurs grâce au micro-crédit professionnel.

La Caisse régionale Brie Picardie propose Village By CA, un accélérateur de Start-Up, écosystème d'innovation qui accompagne les Start-Up afin de favoriser le développement de leur Business, en les mettant en relation avec d'autres Start-Up, grands groupes nationaux, ETI et PME du territoire.

La Caisse régionale Brie Picardie organise régulièrement sur l'ensemble de son territoire des « Cafés de la création » qui permettent aux nouveaux entrepreneurs d'échanger et de prendre des conseils auprès d'experts rassemblés lors de ces événements (experts comptables, CCI, banquiers, ...)

■ **L'accompagnement des entreprises du territoire, le développement de la « Banque des ressources humaines » :**

La Caisse régionale Brie Picardie s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche « Banque des Ressources Humaines » visant à accompagner les Entreprises du territoire dans le développement, la protection et la fidélisation de leur capital humain. Des experts dédiés en ingénierie sociale interviennent aux côtés des chargés d'affaires Entreprises pour proposer des solutions de partage de la valeur créée (via la mise en place de Plans d'Epargne Entreprise ou de Plans d'Epargne Retraite), de protection des salariés (assurances santé collective et prévoyance), et d'avantages aux salariés (via une solution innovante : « Worklife », permettant de regrouper dans une seule carte de paiement et une seule application mobile tous les avantages que l'entreprise propose à ses salariés : tickets restaurant, chèques cadeaux, chèques vacances, forfait mobilité durable...). Ces offres visent à renforcer l'attractivité des entreprises et contribuent au développement d'un emploi « responsable » sur le territoire.

Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le Groupe Crédit Agricole travaille sur trois piliers : aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

La Caisse régionale Brie Picardie s'engage à accompagner les transitions agricoles et agro-alimentaires et soutient l'innovation et la compétitivité dans ces secteurs, essentiels pour l'économie et la souveraineté alimentaire, tout en promouvant des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

La Caisse régionale Brie Picardie a intégré l'axe 3 du projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole à savoir « Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires » à ses engagements RSE suivants :

- Soutenir les agriculteurs et entreprises agroalimentaires dans leurs transitions vers des modèles plus respectueux de l'environnement
- Renforcer la souveraineté alimentaire et soutenir les projets territoriaux

Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, le Groupe Crédit Agricole fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, le Groupe a placé les cyber-menaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cyber-sécurité pour les maîtriser.

Contrôle et pilotage

Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et sa sécurité.

Le dispositif de contrôle et pilotage de la sécurité du système d'information s'appuie sur des outils permettant d'évaluer et restituer le niveau de maîtrise du Groupe des risques TIC (Technologies de l'information et de la communication) dont la sécurité informatique (Tableau de bord, plan de contrôle notamment).

Enfin, le Groupe Crédit Agricole a modélisé ses scénarios de risques cyber majeurs pour restituer, en vision risque, l'efficacité des mesures de sécurité déployées. Ces scénarios sont revus régulièrement pour intégrer les nouveaux enjeux tels que la souveraineté.

Sensibilisation et culture du cyber-risque

La Caisse régionale Brie Picardie sensibilise activement ses collaborateurs aux cybermenaces pour rappeler les enjeux liés aux pratiques individuelles et entretenir les réflexes essentiels. La sensibilisation repose sur

différents canaux de communication (guides, formations, actions ciblées et exercices thématiques). Des actions de sensibilisation à destination des clients sont aussi menées régulièrement.

Politique de sécurité du système d'information (PSSI)

La PSSI s'insère dans le cadre global défini par la note de procédure de Gestion du risque lié aux TIC et la Politique du plan de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole, publiées par la Direction des risques Groupe. La PSSI est révisée annuellement, et intègre les enjeux de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et de résilience des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole et les principales dispositions de Digital Operational Resilience Act (DORA). Elle définit les grands principes de maîtrise des risques, leur déclinaison en mesures de sécurité, organisationnelles et opérationnelles. Elle est complétée par des procédures et standards visant à faciliter la déclinaison opérationnelle. Le cadre normatif est publié sur l'intranet du Groupe Crédit Agricole. La Stratégie Générale de Résilience Opérationnelle Numérique (SGRON) complète le cadre normatif pour la gestion des risques opérationnels TIC.

Protection du système d'information et des données

Les accès au système d'information sont limités aux utilisateurs autorisés, authentifiés et avec des équipements sécurisés (durcissement des configurations). Le cloisonnement des systèmes d'information est en place afin de protéger nos actifs et données face aux menaces cyber.

La sécurité des externalisations informatiques est analysée avant contractualisation, encadrée par des clauses contractuelles et supervisée tout au long de la prestation. Les droits d'audits de sécurité sont exercés.

Opérations et évolutions

Les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens pour gérer la sécurité des systèmes et des données en amont de leur développement en interne ou de leur acquisition.

L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes sont corrigées dans des délais proportionnés à leur niveau de risque.

Cyber incidents et plan de continuité d'activité

Des dispositifs de détection et réaction sont en place afin d'identifier tout risque de sécurité notamment des tentatives d'exfiltration de données et d'agir en conséquence. Le Groupe Crédit Agricole met en œuvre un arsenal de tests complet, couvrant de manière unitaire ou globale les risques liés à cybersécurité ou à la résilience.

Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de continuité d'activité (PCA). Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail), accidentelle ou malveillante.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée par la Caisse régionale Brie Picardie. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe qui comporte trois piliers : Projet Client, Projet Humain, Projet Sociétal. En termes de protection de la clientèle, la Direction de la Conformité Groupe pilote des groupes de travail visant à renforcer la loyauté vis-à-vis des clients (gouvernance produit).

Le Groupe Crédit Agricole ainsi que la Caisse régionale Brie Picardie ont pour objectifs de protéger leurs clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une démarche reposant sur les dispositifs suivants :

- Un dispositif de veille permettant d'identifier les réglementations à venir et d'anticiper les déclinaisons opérationnelles au sein du Groupe ;
- Une déclinaison opérationnelle des obligations législatives, réglementaires et professionnelles. A titre d'illustration :
 - La prise en compte de la situation du client lors de la commercialisation de produits d'épargne ;
 - L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière avec des solutions adaptées (ex. plafonnement de frais, offre spécifique à tarification contenue, éducation financière, orientation vers des structures spécialisées, etc.).
- Un dispositif Gouvernance Produits encadré par un corpus de procédures et de contrôles définis par la Direction de la Conformité Groupe, dont le déploiement relève de la responsabilité des entités dont la Caisse régionale Brie Picardie. La gouvernance produit vise à assurer la qualité des offres proposées à l'ensemble de la clientèle par la commercialisation d'offres adaptées tout en instaurant un échange d'informations entre les producteurs et les distributeurs de ces offres. La pertinence de l'offre est évaluée via l'identification de la clientèle cible et de la clientèle non compatible, la clarté de la documentation, la transparence de la tarification, les enjeux portés (ex. Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, Ethique, ESG, Fiscalité). Le comité NAP (Nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles activités) étudie les dossiers de nouvelles offres et services avant leur mise sur le marché. L'analyse des enjeux ESG dans le cadre de ce comité permet la prise en compte du risque ESG et de la protection de la clientèle dans la conception des produits ;
- Un dispositif d'animation et de formation des collaborateurs afin de diffuser la culture de la protection de la clientèle ;
- Un dispositif de contrôle s'assurant de la bonne mise en œuvre du corpus normatif.

Des rapports sont transmis régulièrement auprès des régulateurs dont dépend la Caisse régionale Brie Picardie (exemple : les questionnaires dédiés à la Protection de la Clientèle et des Pratiques Commerciales sont transmis à l'ACPR et le Rapport annuel de contrôle des Prestataires de Services d'Investissement en France est transmis à l'AMF).

Protection des données personnelles

La Caisse régionale Brie Picardie traite les données personnelles de nombreuses parties prenantes : clients, prospects, collaborateurs, candidats, administrateurs, prestataires, internautes.

Afin de s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées, la Caisse régionale Brie Picardie s'appuie sur un dispositif composé des quatre piliers suivants : "Gouvernance", "Corpus normatif", "Formation" et "Contrôle" dont la supervision est assurée par le Délégué à la Protection des Données personnelles ("Data Protection Officer") nommé au sein de la Caisse régionale Brie Picardie. Additionnellement, les politiques spécifiques sont publiées sur le site Internet de la Caisse régionale Brie Picardie.

- Le pilier « Gouvernance » traite de la thématique de la protection des données personnelles dans les comités Groupe relatifs au déploiement des nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles activités ("Comités NAP"), au recours à des services informatiques dans le Cloud ou tout simplement à des nouveaux usages de la donnée.
- Le pilier « Corpus normatif » inclut un chapitre dédié à la protection des données personnelles, mis à jour début 2023 et décliné au sein de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole soumises au RGPD dont la Caisse régionale Brie Picardie. Sa déclinaison au sein la Caisse régionale Brie Picardie est suivie par la Direction de la Conformité Groupe.
- Le pilier « Formation » donne la capacité aux collaborateurs du Groupe Crédit Agricole de mettre en œuvre des traitements de données personnelles conformes au corpus normatif. Un programme de formations riches et variées est disponible. Il comprend une formation obligatoire pour tous les collaborateurs particulièrement exposés aux traitements de données personnelles, des formations dédiées à la montée en compétence des DPO, et des sensibilisations à destination de métiers spécifiques.
- Le pilier « Contrôle » : le respect des règles prévues dans le corpus normatif du Groupe Crédit Agricole fait l'objet de contrôles intégrés, dont les résultats sont remontés semestriellement à la Direction de la Conformité Groupe par la Caisse régionale Brie Picardie.

Demandes d'exercices de droit reçus par les entités du Groupe Crédit Agricole

La Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole recense semestriellement pour le Groupe Crédit Agricole S.A. le nombre de demandes d'exercices de droits reçues par les entités dont la Caisse régionale Brie Picardie. Ces droits sont entendus comme les droits prévus dans le cadre du RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité.

Les données remontées par les entités du Groupe Crédit Agricole dont la Caisse régionale Brie Picardie font l'objet d'une consolidation, d'un contrôle et d'une validation par la Direction de la Conformité Groupe.

Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

Afin d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, Crédit Agricole S.A. a organisé son action autour d'un Plan à Moyen Terme 2022-2025, du Projet Client, du Projet Sociétal et du Projet Humain. Le Projet Humain place la responsabilité individuelle et collective au cœur de la transformation managériale, culturelle et humaine du Groupe. Il reconnaît l'engagement et la performance individuelle et collective des salariés. Il favorise le développement des compétences des salariés et leur offre des opportunités de carrière et de mobilité variées, par sa culture d'entreprise apprenante.

Afin de renforcer et pérenniser sa promesse d'employeur responsable, le Groupe Crédit Agricole s'engage autour de cinq axes principaux :

- Développement du capital humain : le Groupe favorise la formation continue et le développement des compétences pour assurer l'employabilité et la mobilité fonctionnelle des collaborateurs, ainsi que le développement de toutes formes de leadership ;
- Dialogue social : le Groupe encourage un dialogue social riche, constructif et respectueux des droits humains, de la liberté d'association et du droit syndical, ainsi qu'il promeut l'écoute active des collaborateurs ;
- Diversités et inclusion : le Groupe mène une politique inclusive déployée à tous les niveaux de l'organisation permettant de prévenir et de s'opposer fermement, le cas échéant, à toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances dans un souci de robustesse de son corps social ;
- Environnement de travail : la politique sociale du Groupe veille à offrir des conditions de travail et d'emploi garantissant la sécurité et préservant la santé et la qualité de vie et les conditions de travail des collaborateurs ;
- Performance et rémunérations : la politique de rémunération du Groupe repose sur des valeurs de responsabilité et de transparence et permettant de récompenser la performance des collaborateurs du Groupe de façon équitable, dans le respect des standards de chaque pays.

La Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit pleinement dans les ambitions du Groupe Crédit Agricole.

Le développement du capital humain

La formation :

- Grands principes de la formation :

Pour les Caisses régionales, l'accompagnement dynamique et innovant des collaborateurs et la mise en place de politiques de développement des compétences sont un enjeu majeur. Ainsi, les Caisses régionales investissent sur le développement professionnel et la formation tout au long de la vie de leurs collaborateurs. Elles mettent l'accent sur des parcours diversifiés au sein de leurs métiers, de leurs territoires et géographies.

- Accompagnement des collaborateurs :

Pour accélérer la transformation à travers le Projet Humain Groupe par la mise en responsabilité et la transformation managériale et culturelle, les Caisses régionales proposent des parcours dynamiques de plus en plus personnalisés permettant l'accompagnement des collaborateurs et le développement des compétences.

C'est à ce titre que la Caisse régionale Brie Picardie a déployé l'Académie CA BP afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs en fonction de leur ancienneté et de leurs projets professionnels, tout en veillant à toujours préserver la satisfaction clients en mettant une expertise renforcée face au client, et en veillant à développer la performance de l'Entreprise en orientant ses actions autour des grands enjeux de la Caisse régionale et du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, cette Académie CA BP propose des parcours dynamiques, innovants et adaptés à chaque collaborateur, quelles que soient son expérience et son ancienneté, sur les 5 cycles qui composent son parcours professionnel : L'intégration dans l'Entreprise, la professionnalisation, le perfectionnement, le développement et l'ouverture.

Les Caisses régionales, dont la Caisse régionale Brie Picardie, s'appuient également sur l'IFCAM, Université du Groupe Crédit Agricole, pour proposer à tous ses collaborateurs en CDI (temps complet et temps partiel) une offre de certifications professionnelles sur les nombreux métiers de la banque et des marchés spécialisés. Certains parcours inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), au Répertoire spécifique ou en Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) et sont reconnus par l'État français.

■ Accompagnement du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole :

Conscientes des enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques, les Caisses régionales développent avec l'IFCAM un écosystème de formation autour de 2 objectifs :

- Anticiper l'évolution des métiers pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs,
- Former à la Responsabilité Sociétale et Environnementale, pour comprendre les enjeux et insuffler une mise en mouvement collective.

A ce titre, l'Académie CA BP vise à proposer des modules spécifiques pour le développement de chaque collaborateur sur ces enjeux RSE. Au centre de ce dispositif il y a le module « *Au cœur du Projet Sociétal* » qui met en lumière les engagements des Caisses régionales pour l'environnement, l'inclusion sociale et la transition agricole et agro-alimentaire. Ce module, accessible à tous, est la base des programmes dédiés selon les métiers.

Pour assurer le développement des connaissances de l'ensemble des collaborateurs des Caisses régionales, les ressources proposées sont variées et conçues pour mobiliser les différents systèmes d'apprentissage : podcasts, webinars, e-learning, vidéos, articles et glossaires.

■ La transformation managériale et culturelle :

La transformation organisationnelle, managériale et culturelle portée par le Projet Humain depuis 2019 contribue à développer de nouveaux modes de travail et à renforcer le collectif.

Les Caisses régionales dont la Caisse régionale Brie Picardie accompagnent cette démarche avec la mise en place de programmes dédiés aux équipes sur la base des fondamentaux du Projet Humain.

Le développement du capital humain est au cœur du référentiel des compétences managériales de la Caisse régionale Brie Picardie. En effet, dans ce cadre, la Caisse régionale Brie Picardie veille à garantir une posture et des pratiques managériales adaptées, permettant une mise en responsabilité des équipes et le développement d'un esprit collectif et d'un climat de confiance.

L'évaluation professionnelle :

■ Évaluation en responsabilité :

Au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, l'évaluation annuelle des collaborateurs constitue un acte managérial incontournable, placé au cœur de la Gouvernance des Trajectoires Professionnelles. En effet, l'entretien d'évaluation annuelle représente un moment d'échange privilégié entre le manager et le collaborateur sur les temps forts du parcours de ce dernier. Il permet de faire, d'une part, le bilan sur l'année écoulée en rappelant les missions confiées, les objectifs fixés, les compétences développées, et d'autre part de déterminer les ambitions futures.

■ Entretien Professionnel :

Au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, l'ensemble des collaborateurs bénéficient d'un entretien professionnel tous les 2 ans, faisant suite au dernier accord GEPP signé. Cet entretien est réalisé par l'équipe des RRH (Responsables Ressources Humaines). Cet entretien professionnel est un dispositif essentiel dans la dynamique des parcours professionnels. Il renforce en effet le lien avec la Direction des Ressources Humaines et permet par ces rendez-vous à tous les moments de la carrière (intégration, retour longue absence, mobilité interne...) d'apporter de la visibilité au parcours individuel de chaque collaborateur et de travailler leur trajectoire.

La gestion des carrières :

■ Trajectoires Professionnelles personnalisées :

En interaction avec les équipes des Ressources Humaines et le management, chaque collaborateur de la Caisse régionale Brie Picardie peut construire sa carrière, préparer sa mobilité, se former et développer son potentiel au travers de dispositifs innovants. C'est dans ce contexte que la Caisse régionale Brie Picardie a structuré sa gouvernance des Trajectoires Professionnelles autour de dispositifs engageants : Les entretiens d'évaluations annuelles et les entretiens Professionnels, la revue des souhaits de mobilités entre les managers et les RRH, les Comités Trajectoire et le Comité Carrière au niveau du Comité de Direction.

■ La relève des dirigeants :

La Caisse régionale Brie Picardie a par ailleurs à cœur de créer les Dirigeants de demain, en identifiant et accompagnant les potentiels futurs Cadres Dirigeants. Ces collaborateurs sont amenés à intégrer les Parcours dédiés, développés par le Groupe Crédit Agricole qui ont vocation à identifier et sélectionner les dirigeants qui assureront la transformation des Caisses régionales en portant ses valeurs.

Le dialogue social

La négociation collective et le dialogue social :

Les Caisses régionales sont conscientes que la qualité du dialogue social repose sur le bon fonctionnement des relations (négociation, consultation ou simple échange d'informations) qu'elles entretiennent avec leurs représentants du personnel. Ainsi, les Caisses régionales pratiquent un dialogue social de proximité en fonction de leurs environnements, activités, enjeux et cultures propres et l'organisent au travers de leurs propres instances et calendrier social.

Le dialogue social est considéré comme un facteur d'équilibre des rapports sociaux et de développement de la performance des entités. Pour l'encourager, la branche est couverte, depuis 2017, par un accord sur les parcours professionnels des titulaires de mandats syndicaux et des élus, visant à favoriser la compréhension par toutes les composantes des entreprises des engagements dans la représentation du personnel, au service de l'intérêt collectif. Dans ce cadre, 10 thèmes ont été identifiés, allant de la prise de mandat au retour dans l'activité professionnelle. Chacun d'entre eux pose de grands principes partagés en faveur de la gestion de carrière et de l'évolution salariale, par exemple.

La gestion des réorganisations :

L'accompagnement des salariés en cas de réorganisation est un enjeu majeur du dialogue social. La conviction des Caisses régionales est qu'un dialogue social transparent et responsable au niveau de l'entreprise est le meilleur moyen d'accompagner le changement et de renforcer la confiance mutuelle entre la direction et les salariés.

Ainsi, dans le cadre de l'accord de branche relatif aux aspects sociaux des fusions, des restructurations, des coopération et réorganisations, les Caisses régionales s'engagent à accompagner socialement les grandes transformations d'organisation en structurant le dialogue social et en apportant de nombreuses garanties statutaires.

La consultation des parties prenantes :

Un axe majeur de la politique de dialogue social des Caisses régionales est la consultation des parties prenantes. Cette consultation s'inscrit dans le cadre des obligations légales d'informations et/ou de consultations des représentants du personnel.

Outre un dialogue social nourri et des acquis conventionnels riches, cette ambition s'illustre également par l'organisation d'instances réunissant paritairement l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de la branche et les représentants de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Les diversités

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Depuis plusieurs années, la Caisse régionale Brie Picardie est engagée dans une démarche visant à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment grâce à la signature d'accords portant sur des thématiques telles que l'équité dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

L'intergénérationnel :

Reposant sur un plan Jeunesse ambitieux, le Groupe Crédit Agricole favorise l'insertion des Jeunes par l'emploi et la formation grâce à différents leviers d'actions. Vecteur d'intégration, il accompagne les nouvelles générations vers l'emploi pour leur permettre de trouver leur place dans une société durable.

Acteur majeur du marché de l'emploi local, la Caisse régionale Brie Picardie privilégie les recrutements de jeunes talents installés au cœur de son territoire. Dans cette optique, un des piliers majeurs de la politique recrutement de la Direction des Ressources Humaines est l'Alternance. Depuis plusieurs années, la Caisse régionale développe ainsi une stratégie alternance ambitieuse afin d'accompagner les jeunes du territoire dans leur insertion professionnelle.

La Politique Handicap :

Les Caisses régionales mènent une politique volontariste en faveur de l'égalité des droits et des chances et placent l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de la responsabilité sociale et sociétale du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale Brie Picardie a l'ambition de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en accueillant avec bienveillance et respect toutes les diversités.

Cette ambition en matière d'inclusion et d'adaptation pour les personnes en situation de handicap se concrétise par 3 axes principaux dans les actions de la Caisse régionale Brie Picardie : la proximité et l'accompagnement des collaborateurs, la sensibilisation et la communication sur la politique handicap et prévention, le développement de partenariats externes avec les acteurs liés au handicap : partenariat CAP Emploi, réseau des référents Handicap de l'Agefiph HDF, entreprises adaptées et ESAT.

L'environnement de travail

Santé au travail

Les risques professionnels peuvent impacter la santé des salariés et se traduire par une maladie ou un accident. Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale.

Les Caisses régionales s'engagent à assurer de bonnes conditions de travail et d'emploi et à protéger leurs salariés contre toute forme de violence, d'abus, de harcèlement lié au travail ou de discrimination, et mettent en place des procédures propres à prévenir, détecter et résoudre ces agissements dans le respect du droit des personnes. Avec la conviction forte qu'il s'agit d'un levier majeur d'engagement des collaborateurs favorisant ainsi la satisfaction de nos clients et les performances de notre entreprise, la Caisse régionale Brie Picardie a la volonté d'assurer des conditions de travail satisfaisantes, de préserver et garantir la santé et la sécurité des collaborateurs sur l'ensemble des agences et des sites de notre territoire.

Dans ce cadre, un travail de révision en profondeur du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été entrepris sur l'année 2023, et mis à jour annuellement depuis. Les travaux engagés ont conduit à la mise en place du comité de prévention des risques avec pour missions de valider les priorités et les plans d'actions, suivre et adapter si besoin ces actions entreprises en matière de prévention de tous les risques professionnels pour l'ensemble de ses collaborateurs. Ainsi en 2024 puis 2025, les actions menées et pilotées par le comité prévention des risques ont permis de faire baisser la cotation de plusieurs risques professionnels dans le DUERP de la Caisse régionale.

La Caisse régionale Brie Picardie est devenue signataire de la Charte des 8 engagements StOpE (Stop au sexisme Ordinaire en Entreprise) reprenant notamment des engagements sur la sensibilisation et la formation de l'ensemble des collaborateurs.

Différents dispositifs sont également déployés au sein de notre entreprise afin de prévenir les risques psycho sociaux (RPS), de garantir la sécurité de tous et assurer une tolérance zéro au quotidien, notamment :

- La mise en place d'un Pôle Relation Individuelle (PRI) afin d'accompagner en proximité nos collaborateurs présentant des coups durs et/ou en difficulté dans leur vie professionnelle
- La mise à disposition pour nos salariés d'une cellule « externe » d'accompagnement et de soutien psychologique.
- Des formations réglementaires réalisées sur le champ de de la santé et sécurité : module e-learning « tous acteurs de notre sécurité », SST et initiation secourisme, risques électriques pour les salariés concernés, gestes et postures...
- Des formations sont par ailleurs réalisées pour prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel et moral en Entreprise

En complément des actions de prévention citées précédemment, la Caisse régionale Brie Picardie a mis en place un dispositif d'alerte interne (BKMS) permettant aux collaborateurs de signaler des situations de harcèlement.

La Sécurité & la sureté au Travail :

La Sécurité recouvre l'ensemble des dispositifs et moyens affectés pour faire face aux risques techniques, physiques, chimiques et environnementaux d'origine non intentionnelle à l'encontre des personnes et des biens (incendie accidentel, aléas climatiques, accident du travail).

La stratégie de la Caisse régionale Brie Picardie en matière de sécurité physique repose sur la prévention des risques par la formation et l'information des collaborateurs, pour leur permettre d'adopter des comportements adaptés et d'acquérir des réflexes efficaces en matière de sécurité.

La Sûreté recouvre l'ensemble des dispositifs et moyens affectés à la lutte contre les risques d'origine intentionnelle liés à des actes ayant pour but de nuire ou de porter atteinte à des personnes et des biens matériels et immatériels (intrusion, vol, dégradations, incivilités, agressions verbales et physiques).

Les Caisses régionales font le choix des dispositifs adaptés à leur organisation et leur territoire, en lien avec le dialogue social de proximité. La stratégie de sûreté physique des Caisses régionales et entités associées repose sur le triptyque : anticiper, prévenir, former/informer.

La Caisse régionale Brie Picardie prône une tolérance zéro à tout agissement pouvant porter atteinte à l'intégrité de ses collaborateurs. C'est notamment à ce titre, que la Caisse régionale Brie Picardie a été l'une des 1ères Caisses régionales à devenir signataire de la Charte des 8 engagements StOpE (Stop au sexisme Ordinaire en Entreprise) reprenant notamment des engagements sur la sensibilisation et la formation de l'ensemble des collaborateurs.

L'équilibre vie professionnelle/vie personnelle :

Pour répondre aux attentes des salariés-parents, la Caisse régionale a su adapter l'organisation du travail pour permettre davantage de flexibilité et favoriser un meilleur équilibre pour une bonne gestion de la parentalité. La Caisse régionale prévoit également des dispositions relatives au travail à distance et au droit à la déconnexion.

La protection sociale :

Un dispositif de mutualisation des régimes de prévoyance collective (garanties décès, invalidité et incapacité temporaire de travail) est mis en place au sein des entreprises de la branche Crédit Agricole dans le cadre d'un régime d'adhésion commun régi par CCPMA-AGRICOLA. En complément, les Caisses régionales souscrit pour ses salariés une garantie complémentaire santé, conformément à la réglementation.

Au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, il a été décidé de mettre en place, en concertation dès l'appel d'offres, avec les organisations syndicales, un régime de frais de santé de qualité, mutualisant de façon singulière en un dispositif unique tant les actifs et leurs ayants droits que les anciens salariés.

La performance et la rémunération

La rétribution :

La politique de rétribution participe aux trois principes fondateurs du Projet Humain : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de l'expertise et de la proximité client et développement d'un cadre de confiance. À noter que cette politique inclut des dispositions relatives à la neutralité de genre et des mécanismes qui visent à réduire les écarts de rémunération, dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes régulièrement renégocié au niveau de la branche Crédit Agricole. En matière de rétribution variable collective, les accords d'intéressement et participation, généralement assortis de mécanismes d'abondement de l'employeur permettent d'associer très directement les collaborateurs aux résultats annuels de l'entreprise. C'est l'un des piliers de son pacte social.

L'égalité professionnelle femmes-hommes en termes de rémunération :

La politique de rémunération de la branche Crédit Agricole est neutre du point de vue du genre, avec une attention particulière portée au respect de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

Dans son accord égalité professionnelle, la Caisse régionale Brie Picardie réaffirme sa volonté de respecter le principe de non-discrimination en termes de rémunération que ce soit à l'embauche ou au cours de la vie professionnelle.

Le salaire décent :

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'offrir à ses salariés des rémunérations attractives, motivantes, permettant de retenir les talents dont le Groupe a besoin tout en étant alignées avec son projet moyen terme et les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole, au travers de son Projet Humain, promeut une politique de rétribution fondée sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs dans le respect du cadre réglementaire applicable.

Politique fiscale et lobbying responsable

Politique fiscale

La politique fiscale de la Caisse régionale Brie Picardie obéit à des règles de transparence et de responsabilité qui nécessitent le respect des lois et réglementations fiscales en vigueur dans les États et territoires où elle exerce ses activités.

La Caisse régionale Brie Picardie s'acquitte des taxes et impôts légalement dus dans les États et territoires où elle est présente.

Lobbying responsable

Le Groupe Crédit Agricole participe à un dialogue ouvert afin d'éclairer les régulateurs sur les conséquences de leurs décisions, de valoriser le modèle économique de banque universelle de proximité et de mettre en valeur sa Raison d'Être au service de ses clients et de la société. En 2025, les axes majeurs ont concerné la compétitivité et la simplification réglementaire, le financement de l'économie, la titrisation, l'euro numérique, l'accès au logement et l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la préservation des spécificités du modèle bancaire mutualiste. Par ailleurs, le Groupe a contribué aux consultations des autorités françaises et européennes telles que celles de la Commission européenne sur l'union de l'épargne et de l'investissement, sur la titrisation, sur les risques de marché, et sur la publication d'information en matière de durabilité.

La Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit dans les actions du Groupe Crédit Agricole.

Achats responsables

Le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une politique d'Achats responsables afin de répondre aux grands enjeux de demain et contribuer à la performance globale de l'entreprise. Depuis 2023, un axe transition bas carbone est venu enrichir cette politique.

La Caisse régionale Brie Picardie considère cette politique comme un vecteur de progrès et d'innovation mutuelle, contribuant à la performance globale de l'entreprise et à la transition vers une économie bas carbone sur son territoire d'intervention. Cette politique s'articule selon six engagements :

■ Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, et notamment en matière de délais de paiement :

Le Groupe Crédit Agricole, incluant la Caisse régionale Brie Picardie, est attentif au suivi des délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs et accorde tout autant d'importance aux PME qu'aux autres entreprises.

La Caisse régionale Brie Picardie reporte a minima annuellement ses indicateurs de suivi qui font ensuite l'objet d'un reporting consolidé au niveau Groupe Crédit Agricole.

Afin de réduire les factures payées en retard, la Caisse régionale Brie Picardie a établi des plans d'amélioration des délais de paiement. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi et d'un partage des bonnes pratiques lors des réunions trimestrielles dédiées au suivi des délais de paiement mentionnées ci-dessus

■ Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème :

La Caisse régionale Brie Picardie valorise l'ensemble des achats inclusifs, notamment en France, afin de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale au travers :

- Des achats comme levier d'emploi des publics fragilisés (structures du travail protégé et adapté, structures d'insertion).
- Le recours à des entreprises issues du Secteur du Travail Adapté et Protégé (STPA) fait partie intégrante de l'accord Handicap Groupe Crédit Agricole S.A. et de l'accord HECA (accord Caisses régionales et entités associées) ;

- Des achats au service du développement de l'emploi dans les territoires dans lesquels le Groupe est implanté ;
- Des achats auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Des formations relatives à la démarche achats inclusifs sont dispensées localement et par la Direction des Achats Groupe Crédit Agricole. Des ressources sont mises à disposition des acheteurs afin d'identifier les fournisseurs concernés ci-dessus.

■ **Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs :**

Afin d'entretenir une relation de confiance avec les fournisseurs, de favoriser la communication, de partager les orientations et les messages stratégiques, et de tenir compte de leurs préoccupations, le Groupe Crédit Agricole, incluant la Caisse régionale Brie Picardie, a déployé un dispositif de dialogue actif avec les parties prenantes (acheteurs/fournisseurs/prescripteurs).

Dans le cadre de sa Politique Achats Responsables, la Caisse régionale Brie Picardie bénéficie d'un programme de formation global dédié à la RSE et aux risques fournisseurs proposé à tous les acheteurs.

■ **Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats :**

La Caisse régionale Brie Picardie accorde une grande importance à la qualité de son approvisionnement et à la prévention des risques RSE. Dans ce cadre, la caisse a généralisé l'intégration de la dimension RSE à ses processus achats afin d'évaluer d'une part, la performance ESG propre aux fournisseurs, et d'autre part, celle des biens et services achetés.

La Caisse régionale Brie Picardie évalue périodiquement la performance RSE de ses fournisseurs, notamment lors de l'entrée en relation, de la phase d'appel d'offres ou à l'occasion de campagnes d'évaluation dédiées. Cette évaluation est confiée à EcoVadis, un tiers indépendant de confiance. La Caisse Régionale Brie a renforcé le poids des critères RSE dans ses appels d'offres. Ils représentent désormais 25% de la note globale d'évaluation lors d'un dossier Achats.

Les critères RSE utilisés la Caisse régionale Brie Picardie se répartissent en 4 parties :

- L'évaluation du fournisseur par EcoVadis
- Des critères sur la démarche des fournisseurs en termes d'inclusion
- Des critères sur la démarche des fournisseurs relatifs à la décarbonation
- Des critères spécifiques selon la catégorie d'achat

■ **Agir pour la transition vers une économie bas carbone :**

Le projet trajectoire bas-carbone Achats de la Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit pleinement dans l'objectif du Groupe Crédit Agricole "d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone". Ce projet fait partie intégrante de la Politique Achats Responsables de la Caisse régionale, dans son volet environnemental.

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque

L'identification des principaux risques sociaux a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD. Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans l'état de durabilité en identifiant les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels.

L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Groupe Crédit Agricole ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Groupe Crédit Agricole et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des Risques Groupe, de la Direction de la Conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe qui sont les directions contributrices majeures. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des entités contributrices à l'exercice de Double matérialité, dont la Caisse régionale Brie Picardie.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- La probabilité
- L'ampleur potentielle des effets financiers

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe Crédit Agricole. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. A noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte et réglementaires. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation.

Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et sont intégrés dans le processus global de gestion des risques de la Caisse régionale Brie Picardie.

Évaluation des performances

La Caisse régionale Brie Picardie publie plusieurs indicateurs de performance sociale dans son état de durabilité, publié au sein du Rapport Financier Annuel 2025, tels que (liste non exhaustive) :

- Sensibilisation des collaborateurs à l'éthique
- Nombre de demandes d'exercices de droit reçus par la Caisse régionale
- Nombre d'accords signés
- Part des femmes au Comité de Direction ;
- Formations dispensées ;
- Nombre d'accords signés ;
- Taux d'absentéisme hors maternité ;
- Nombre cumulé de jeunes accueillis pendant l'année civile ;

Point C. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des entreprises

L'objectif de la Caisse régionale Brie Picardie est d'accompagner et soutenir tous ses clients dans les transformations en cours et à venir.

La Caisse régionale Brie Picardie a ainsi décidé d'adopter une approche volontariste et systématique d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI et PME en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille.

Ceci se décline comme suit :

- Un diagnostic de la performance ESG du client est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité.
- Une première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels ;

- Sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.

6.2.2 Gouvernance

Point D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4)

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En matière sociale comme en matière environnementale, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie, veille à la prise en compte des enjeux et des risques sociaux dans les orientations stratégiques de la Caisse régionale et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet de l'entreprise. Le Conseil prend en compte les enjeux et risques sociaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques de gestion des risques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumis à son adoption. Enfin, il rend compte de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication.

En termes de fonctionnement, s'agissant de l'inclusion des enjeux et des risques sociaux dans ses décisions, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie a adopté une approche transversale impliquant, selon les sujets, la plupart de ses Comités spécialisés : le Comité des risques, le Comité d'audit, le Comité des nominations et de la gouvernance, le Comité des rémunérations. Cette organisation permet au Conseil d'administration d'être pleinement informé et facilite l'inclusion de ces enjeux dans ses délibérations.

Le pilotage des risques sociaux est assuré par le Comité des risques, présidé par un administrateur de la Caisse régionale Brie Picardie désigné par le Conseil d'administration. Ce comité a pour mission principale de conseiller le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétit de la Caisse régionale en matière de risques actuels et futurs, sur les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux. Ce comité fournit au Conseil d'administration toute recommandation utile sur les ajustements à apporter à ces stratégies.

Le Comité des nominations veille à ce que la compétence collective du Conseil soit en adéquation avec les enjeux, notamment ESG, du Groupe Crédit Agricole. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil ainsi que les politiques du Conseil pour la sélection des dirigeants dont la nomination relève de ses fonctions. Le Comité s'est attaché à identifier les connaissances qui doivent en permanence être présentes au sein du Conseil d'administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Conformément à la réglementation bancaire, et en application de son règlement intérieur, le Conseil interagit de manière très régulière avec les responsables de fonctions de contrôle. Ces derniers ont réglementairement, et si nécessaire, un accès direct à l'organe de direction dans ses fonctions de surveillance.

La gouvernance exécutive

Au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, le Comité de Direction organise le développement opérationnel des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration, notamment celles en matière de responsabilité sociale et environnementale. Afin de faciliter l'intégration des enjeux et des risques environnementaux, le Comité de Direction s'appuie sur le Comité Exécutif Finance Durable qui examine a minima trois fois par an, les actions conduites en matière de Finance Durable. La Direction Générale informe a minima une fois par an le Conseil d'Administration afin de présenter la synthèse des Comités Exécutif Finance Durable et les avancées des projets portant sur la finance durable.

Le Comité exécutif finance durable présidé par le Directeur général adjoint, examine les sujets RSE et de finance durable de la Caisse régionale Brie Picardie et analyse le bilan des actions conduites au regard de la performance extra-financière du Groupe. Il suit l'élaboration de l'information extra-financière ainsi que l'évolution des notations extra-financières.

Le comité NAP (Nouvelles activités, nouveaux produits), animé par la Direction des risques étudie les dossiers de nouvelles offres et services avant leur mise sur le marché. L'analyse des enjeux ESG dans le cadre de comité permet la prise en compte du risque ESG et de la protection de la clientèle dans la conception des produits.

Les commissions du Comité Social et Economique inclut également une commission RSE. Cette commission se réunit deux fois par an et aborde les sujets d'actualité RSE.

Point D1) Les activités en faveur de la communauté et de la société

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet stratégique de l'entreprise. Son Président agit en lien avec les autres Comités spécialisés du Conseil qui s'assurent de la correcte déclinaison de ces orientations dans leurs domaines respectifs.

La gouvernance exécutive

Au-delà du socle réglementaire applicable, la Caisse régionale Brie Picardie décline des offres sociales à destination de tous ses segments de clientèles afin que les acteurs de la vie économiques et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe Crédit Agricole :

1. Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client à travers des produits accessibles aux plus modestes, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés.
2. Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.
3. Être un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent.

La Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit pleinement dans le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole au travers du projet de l'entreprise et de sa stratégie RSE.

Point D2) Les relations de travail et les normes de travail

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe Crédit Agricole pour la Caisse régionale Brie Picardie, notamment pour ce qui concerne le Projet Humain qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil en s'appuyant sur les travaux menés en amont par ses Comités spécialisés, examine l'ensemble des sujet soumis à la réglementation en matière sociale et sociétale.

La gouvernance exécutive

En tant qu'employeur responsable, les enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation des collaborateurs et de cadre de travail font l'objet d'une approche coordonnée et globale pour valoriser la marque employeur de la Caisse régionale Brie Picardie au travers des thématiques suivantes :

- Offrir des opportunités professionnelles multiples ;
- Former ses collaborateurs ;
- Favoriser le dialogue social ;
- Amplifier toutes les diversités ;
- S'engager pour la jeunesse ;
- Proposer un cadre de travail attractif et favoriser la qualité de vie au travail ;
- Partager la création de valeur ;
- Participer au progrès social.

Point D3) La protection des consommateurs et la responsabilité des produits

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe pour la Caisse régionale, notamment pour ce qui concerne le Projet Client qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie s'implique fortement dans la promotion d'une culture éthique au sein du Groupe Crédit Agricole. Ses membres adhèrent aux dispositions du Code de conduite et de la Charte éthique, annexée à son règlement intérieur. Le Conseil d'administration est informé chaque année de l'avancement du déploiement de la culture éthique au sein de la Caisse régionale et a inscrit, en 2021, sa mission de supervision des sujets éthiques dans son règlement intérieur.

La gouvernance exécutive

La conformité contribue à protéger les clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La politique de la Caisse régionale Brie Picardie en matière éthique est déclinée dans des textes de référence constituant un cadre normatif à trois niveaux (Charte éthique, Codes de conduite, corpus procédural) synthétisant les principes de conformité et d'éthique qui s'appliquent dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses prestataires et ses salariés.

Dans son activité de distribution de produits et services financiers ou d'assurances à ses clients, la Caisse régionale Brie Picardie est particulièrement attentive à prévenir les risques liés à la cybercriminalité et assurer la protection des données personnelles ainsi que la transparence quant à leur utilisation.

Point D4) Les droits de l'Homme

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En tant que société mère, Crédit Agricole S.A. entité sociale a fait le choix d'établir un plan de vigilance et de rendre compte de la mise en œuvre effective de ce plan pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Ce plan de vigilance comporte, conformément à la loi, des mesures raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient potentiellement résulter de l'activité de Crédit Agricole S.A. entité sociale et de celles des sociétés consolidées sur lesquelles Crédit Agricole S.A. entité sociale exerce un contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

De plus, dans le cadre de l'accord-cadre international signé avec UNI Global Union en 2019, et prorogé jusqu'au 31 décembre 2027, l'engagement de respecter les droits humains, la liberté d'association et le droit

syndical ont été réaffirmés. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole dans l'ensemble de ses implantations géographiques.

La Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit dans les normes du Groupe Crédit Agricole.

La gouvernance exécutive

Le pilotage du plan de vigilance est confié à la Direction de l'engagement sociétal au sein du pôle Projet de Groupe, en collaboration avec les Directions supervisant les fonctions Achats, Juridique, Risques, Conformité, Ressources humaines, Sécurité-Sûreté et avec les filiales de Crédit Agricole S.A.

Dans cette même optique, la Caisse régionale Brie Picardie en s'inscrivant dans les normes du Groupe Crédit Agricole est attentive au respect des droits humains vis-à-vis de ses salariés et de ses fournisseurs.

Point E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Afin de faciliter l'intégration des enjeux et des risques sociaux dans ses décisions, le Conseil d'Administration s'appuie d'une part sur un Comité dédié, le Comité Exécutif Finance Durable, d'autre part sur ses Comités spécialisés notamment le Comité audit, le Comité des nominations et le Comité des risques dont les missions sont rappelées ci-dessous :

Le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière, le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, et le processus mis en place pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité. Le cas échéant, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus.
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de l'information en matière de durabilité.

Le Comité des nominations est notamment chargé des missions suivantes :

- Évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition, les compétences individuelles et collectives du conseil d'Administration pour en améliorer la gouvernance.
- Évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'Administration. Ainsi, sur proposition du Comité des nominations, le Conseil d'administration arrête un plan de formation individuelle et/ou collective permettant aux membres du Conseil de développer des compétences significatives dans les domaines requis.
- Évaluer la politique d'égalité professionnelle et salariale au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, ainsi que les initiatives engagées, en vue de favoriser l'égalité professionnelle, la mixité et la parité dans les instances de direction.

Le Comité des risques est notamment chargé des missions suivantes :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et de risques actuels et futurs, sur les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux et de fournir toute recommandation utile sur les ajustements à apporter à cette stratégie
- Examiner les rapports réglementaires : notamment le rapport annuel de contrôle interne
- Prendre connaissance du plan d'audit annuel et analyser la synthèse des principales missions d'audit interne et externe.

La gouvernance exécutive

Le Comité de Direction valide les stratégies, organisations et projets qui lui sont présentés par les différents Comités de la Caisse régionale. Il se réunit dès que nécessaire sur les sujets de finance durable et RSE.

Point F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En résumé, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie examine et/ou approuve annuellement :

- La politique de rémunération,
- La politique d'égalité professionnelle et salariale,
- Le fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil,
- Les plans de succession des fonctions clefs et, dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est informé du bilan social de la Caisse régionale Brie Picardie,
- L'élaboration de l'information extra financière, notamment l'État de durabilité et du Plan de vigilance qui contiennent des informations relatives aux mesures de prévention et de gestion des risques sociaux.
- La déclaration d'appétit aux risques de la Caisse régionale.

La gouvernance exécutive

La performance extra-financière de la Caisse régionale Brie Picardie est supervisée par le Comité exécutif finance durable et le Comité de direction qui suit la définition des actions ESG et leur mise en œuvre opérationnelle.

Les enjeux, les risques et leurs cotations ainsi que les indicateurs de suivi sont présentés respectivement au Comité de direction et au Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie dans le cadre du projet CSRD.

Point G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social

Contribution de la performance ESG à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

La Caisse régionale Brie Picardie dispose de sa propre politique de rétribution qui s'appuie notamment, pour les collaborateurs, sur la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole. En ce qui concerne les dirigeants et mandataires sociaux, cette dernière s'inscrit dans un statut collectif qui est soumis à la validation de l'organe central. Ainsi, la rétribution des mandataires sociaux suit ce statut collectif et fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de chaque entité chaque année. En alignement avec la raison d'être d'une banque coopérative de proximité, la rémunération prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme sans pour autant disposer de mécanismes d'incitations spécifiques sur la durabilité et le climat dans la rémunération variable.

6.2.3 Gestion des risques

Cadre global

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques sociaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques.

Les risques sociaux sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques sociaux sont aujourd'hui très limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé.

Evaluation et gestion des facteurs de risques sociaux

A date, il n'a pas été constaté d'impact matériel du risque social sur les différentes catégories de risques (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...) lors des exercices d'analyse et de suivi des risques. S'agissant de la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de droits humains, elle s'exprime au travers de la Charte des droits humains, dénommée Respect, publiée en 2009 par le Groupe Crédit Agricole.

La charte affirme les engagements du Groupe Crédit Agricole tant vis-à-vis de ses salariés que dans sa sphère d'influence. Ceci suppose notamment, concernant les opérations détenues ou contrôlées par des clients, que ceux-ci se conforment aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qu'ils recueillent, le cas échéant, le consentement des peuples autochtones impactés et qu'ils favorisent la réparation des éventuels abus commis notamment par l'établissement de procédures de gestion des griefs.

De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement.

Le Groupe Crédit Agricole attend notamment de ses relations d'affaires, clients ou fournisseurs, qu'ils exercent une vigilance raisonnable en termes de droits humains dans les opérations qu'ils contrôlent de même que dans leur chaîne d'approvisionnement.

La Caisse régionale Brie Picardie partage la vision du Groupe Crédit Agricole en la matière.

6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

6.3.1 Gouvernance

Point A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des Comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses Comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales

S'inscrire dans les engagements Net Zero du Groupe Crédit Agricole sur les activités de financement

La Caisse régionale Brie Picardie s'inscrit dans la trajectoire du Groupe en faveur d'une économie bas carbone et l'a intégré dans sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Pour suivre, animer et piloter ses engagements, la Caisse régionale a mis en place une feuille de route RSE présentée trimestriellement en Comité Exécutif Finance Durable.

Afin de favoriser **l'investissement responsable de ses clients de l'ensemble des segments de marché, la Caisse régionale a décliné une gamme d'offre en nouant des partenariats avec des entreprises expertes des sujets de transition. Celles-ci apportent du conseil et des solutions concrètes aux clients de la banque.**

Des solutions d'épargne en faveur de la transition

Les supports d'épargne responsable incluant la thématique climat sont proposés dans une gamme "Engagée et Responsable" de solutions d'investissement pour les clients de la Caisse régionale. Selon les cas, ces supports sont éligibles aux contrats d'assurance-vie, au PEA et / ou au compte titre ordinaire. Le Groupe fait partie des premiers grands établissements à proposer une offre d'épargne bancaire accessible à tous, souple, sans risque à capital garanti porteuse d'une promesse forte et vérifiable : un euro présent sur ce livret finance un projet éligible. À cet égard, le Livret Engagé Sociétaire (LES), lancé en octobre 2022 par la Caisse régionale, permet aux clients d'investir dans des projets durables, notamment pour la décarbonation du parc immobilier (ex : logements neufs correspondants aux réglementations RT2012 et RE2020, financements d'éco-PTZ) et d'être informés des projets soutenus par le Livret Engagé Sociétaire. A fin 2025, les encours du LES s'élèvent à plus de 1,4 milliard pour la Caisse régionale Brie Picardie.

L'applicatif Trajectoires Patrimoine, soutien de la Démarche de Conseil Groupe, permet aux conseillers d'accompagner leurs clients dans les solutions pouvant répondre à leurs problématiques de constitution et de développement patrimonial (placements, immobilier, prévoyance). La proposition de placements financiers faite au client est construite en tenant compte de sa connaissance et de son expérience en matière d'instruments financiers et de l'horizon de placement, du niveau de diversification et d'intensité de risque souhaités pour ce placement. Depuis 2024, cette proposition tient également compte de l'appétence du client en matière d'épargne durable. Les solutions de placements ESG proposées par la Caisse régionale Brie Picardie sont principalement celles produites par Amundi.

Point B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants.

Par ailleurs, l'état de durabilité est présenté au Conseil d'administration tous les ans. Il fait l'objet de travaux de la part d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans cette Déclaration.

Point C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :

- C1. Considérations éthiques ;

- C2. Stratégie et gestion des risques ;
- C3. Inclusivité ;
- C4. Transparence ;
- C5. Gestion des conflits d'intérêts ;
- C6. Communication interne sur les préoccupations critiques.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants.

6.3.2 Gestion des risques

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques de gouvernance, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Le développement de ce dispositif prendra notamment en compte les nouvelles *Guidelines* de l'Autorité bancaire européenne sur la gestion des risques ESG, publiées en janvier 2025.

Les risques de gouvernance sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques de gouvernance sont aujourd'hui limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé. En conséquence, le dispositif du Groupe Crédit Agricole est encore en cours de développement. A date, les principaux développements ont été réalisés sur le périmètre prioritaire des Grande Clientèles (Crédit Agricole CIB).

Point D1) Considérations éthiques

La Caisse régionale Brie Picardie adhère à la Charte d'éthique du Groupe Crédit Agricole et aux valeurs qu'elle promeut. Dans ce cadre, la Banque applique l'ensemble des dispositions réglementaires applicable au Groupe Crédit Agricole en matière de respect de l'intégrité du marché, des règles de protection de la clientèle, d'attention aux besoins des clients, de loyauté et de diligence à leur égard.

Des informations complémentaires sont disponibles au sein du rapport de durabilité dans la partie 2.4.1.4.1 « Promotion d'une culture éthique » p.106 à 108 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale.

Point D2) Stratégie et gestion des risques

Nous nous appuyons pour l'instant sur le questionnaire ESG pour évaluer la prise en compte de la dimension RSE par nos clients des marchés entreprises, agriculture et professionnels.

Point D3) Inclusivité

La Caisse régionale Brie Picardie publie dans son rapport de durabilité, l'ensemble des analyses demandées par la réglementation française et européenne. (Cf. partie 2.1.2.3 « Indicateurs liés au Conseil d'administration et aux organes de direction » p.13 et dans la partie 2.3.1.3 « Eléments quantitatifs et cibles » p.86 à 94 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale).

De plus, les analyses par origine ethnique étant interdites en France. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne publie pas d'informations sur les personnes issues de groupes minoritaires.

Point D4) Transparence

La Caisse régionale Brie Picardie respecte les réglementations européennes en matière de transparence. Notamment, elle publie un état de durabilité qui se trouve dans le Rapport Financier Annuel 2025. La Caisse régionale publie également une politique de durabilité, en accord avec le Règlement (UE) 2019/2088 (dit «

SFDR »), en ligne avec la politique de durabilité du Groupe Crédit Agricole, et contribue aux exigences réglementaires et prudentielles de communication et de transparence.

Point D5) Gestion des conflits d'intérêts

La Caisse régionale Brie Picardie, en application de la réglementation qui lui est applicable et notamment la directive 2014/65/UE et de ses textes d'application (« MiFID »), identifie et gère les conflits d'intérêts se posant entre elle et ses clients ou entre ses clients, selon une politique définie et mise en œuvre au sein de la Banque qui encadre, entre autres choses, la circulation induite d'information confidentielle. Elle a été récemment mise à jour pour y intégrer les considérations de durabilité en application du Règlement délégué 2021/1253 complétant MiFID.

Des informations complémentaires sont disponibles au sein du rapport de durabilité dans la partie 2.4.1.4.2 « Prévention des conflits d'intérêts » p.108 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale.

Point D6) Communication interne sur les préoccupations critiques

Les avis risques des dossiers de crédit éligibles intègrent une évaluation du risque environnemental.

6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

6.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemen tal (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	9 821 077	29 768	-	1 409 372	345 166	(348 069)	(107 621)	(203 555)	3 343 140	2 681 400	3 072 651	723 886	9,00	
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 085 121	-	-	521 253	23 153	(27 034)	(11 811)	(13 218)	949 702	736 102	377 719	21 598	6,28	
3	B - Industries extractives	21 499	1 540	-	7 759	61	(1 725)	(1 259)	(10)	3 723	14 302	1 482	1 992	8,28	
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1 035	1 035	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 035	30,00	
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	317	-	-	-	-	-	-	-	65	-	-	253	24,50	
7	B.08 - Autres industries extractives	19 444	-	-	7 759	61	(1 724)	(1 259)	(10)	3 658	14 302	1 482	2	6,08	
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	703	505	-	-	-	-	-	-	-	-	-	703	30,00	
9	C - Industrie manufacturière	744 779	13 398	-	81 418	38 000	(40 493)	(12 519)	(26 647)	454 646	153 588	8 719	127 827	7,71	
10	C.10 - Industries alimentaires	255 578	-	-	31 819	23 669	(20 057)	(4 882)	(14 807)	205 215	47 755	590	2 017	3,01	

11	C.11 - Fabrication de boissons	20 052	-	-	454	1	(33)	(26)	(1)	15 090	801	-	4 161	7,39
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	38 130	-	-	16	228	(282)	-	(228)	24 009	10 346	2 944	832	4,83
14	C.14 - Industrie de l'habillement	771	-	-	241	34	(23)	(3)	(19)	319	-	-	452	19,16
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	1 395	-	-	-	-	(2)	-	-	1 387	-	-	8	3,39
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	15 456	-	-	118	428	(402)	(2)	(382)	14 581	750	-	125	3,29
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	408	-	-	323	-	(4)	(4)	-	347	-	-	61	6,72
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	14 012	-	-	393	483	(288)	(15)	(271)	2 078	207	-	11 727	25,64
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	10 896	10 866	-	-	-	(1)	-	-	10 117	-	-	779	2,86
20	C.20 - Industrie chimique	5 799	-	-	517	11	(28)	(1)	(2)	3 680	311	-	1 808	11,09
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	21 282	2 532	-	3 619	-	(621)	(621)	-	3 819	-	-	17 463	25,29
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	33 208	-	-	634	371	(461)	(42)	(337)	17 192	13 958	1 686	373	5,05
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	46 843	-	-	7 386	2 291	(4 140)	(1 786)	(2 291)	35 402	10 720	105	616	2,28
24	C.24 - Métallurgie	4 566	-	-	273	10	(39)	(3)	(10)	2 684	1 865	-	18	5,42
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	37 730	-	-	13 945	3 513	(4 050)	(1 825)	(2 017)	21 596	12 228	3 394	513	5,08
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	68 481	-	-	285	84	(77)	(7)	(65)	3 927	343	-	64 211	28,26
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	29 907	-	-	1 087	21	(130)	(47)	(21)	24 378	135	-	5 394	6,70
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	52 541	-	-	6 860	689	(1 564)	(565)	(660)	15 598	34 674	-	2 270	5,88
29	C.29 - Industrie automobile	45 404	-	-	2 030	4 660	(4 891)	(222)	(4 660)	36 873	785	-	7 746	5,88
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	16 510	-	-	-	-	(27)	-	-	-	14 755	-	1 756	8,77
31	C.31 - Fabrication de meubles	876	-	-	17	263	(188)	-	(187)	758	-	-	118	6,05

32	C.32 - Autres industries manufacturières	5 432	-	-	564	321	(227)	(26)	(198)	1 872	31	-	3 529	20,32
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	19 501	-	-	10 838	924	(2 959)	(2 445)	(490)	13 723	3 926	-	1 852	5,75
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	325 232	381	-	27 179	-	(1 709)	(1 287)	-	101 945	171 394	49 863	2 031	6,71
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	92 387	-	-	8 024	-	(252)	(216)	-	72 540	8 497	9 724	1 627	3,36
36	D35.11 - Production d'électricité	79 493	-	-	7 516	-	(227)	(195)	-	61 524	7 243	9 535	1 191	3,27
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	227 789	381	-	19 156	-	(1 456)	(1 071)	-	29 290	162 897	35 197	404	7,91
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	5 056	-	-	-	-	-	-	-	115	-	4 941	-	13,61
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	99 378	-	-	10 249	10 140	(10 603)	(1 394)	(8 550)	26 598	55 921	15 768	1 091	7,34
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	172 821	-	-	22 550	21 945	(18 394)	(2 049)	(15 407)	117 431	36 232	7 575	11 583	5,10
41	F.41 - Construction de bâtiments	13 307	-	-	2 056	7 551	(5 211)	(286)	(4 898)	8 007	284	3 634	1 383	8,92
42	F.42 - Génie civil	10 890	-	-	323	123	(330)	(26)	(31)	4 396	2 444	236	3 814	12,47
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	148 624	-	-	20 171	14 271	(12 854)	(1 736)	(10 478)	105 029	33 505	3 705	6 386	4,22
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 116 612	10 309	-	213 315	47 427	(45 102)	(11 064)	(31 898)	635 117	291 814	153 407	36 275	5,71
45	H - Transports et entreposage	217 684	3 167	-	27 062	3 088	(5 075)	(2 616)	(2 056)	134 599	31 680	44 738	6 667	5,58
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	90 820	1 332	-	16 933	2 845	(4 195)	(2 091)	(1 815)	68 219	13 177	5 917	3 506	4,18
47	H.50 - Transports par eau	12 181	-	-	2 434	237	(581)	(321)	(237)	833	5 303	6 024	22	8,97
48	H.51 - Transports aériens	2 690	-	-	3	-	-	-	-	3	2 654	-	33	7,20
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	76 714	1 835	-	7 599	3	(287)	(202)	(1)	30 393	10 546	32 797	2 979	8,93
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	35 278	-	-	94	3	(12)	(1)	(2)	35 151	-	-	127	0,64
51	I - Hébergement et restauration	338 515	973	-	63 314	28 524	(25 985)	(7 689)	(14 959)	119 968	122 364	88 139	8 044	7,36
52	L - Activités immobilières	4 699 435	-	-	435 272	172 828	(171 949)	(55 934)	(90 810)	799 410	1 068 003	2 325 243	506 778	11,80

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	11 175 575	20 374	-	200 846	55 643	(59 161)	(17 320)	(37 532)	5 362 807	996 976	291 750	4 524 042	13,15
54	K - Activités financières et d'assurance	9 073 230	-	-	11 318	5 928	(6 712)	(603)	(5 661)	4 775 154	456 591	24 722	3 816 763	13,58
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	2 102 346	20 374	-	189 528	49 715	(52 449)	(16 717)	(31 870)	587 653	540 385	267 028	707 279	11,28
56	TOTAL	20 996 652	50 142	-	1 610 219	400 809	(407 231)	(124 941)	(241 086)	8 705 947	3 678 375	3 364 401	5 247 928	11,21

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse Régionale Brie Picardie fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse Régionale Brie Picardie publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse Régionale Brie Picardie a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

6.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts immobiliers

	Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)														Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)									
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé		
1	Total UE	20 507 519	2 626 751	6 777 664	6 024 890	2 227 674	759 170	556 176	253 884	356 582	1 464 619	2 840 294	2 212 841	979 425	652 658	11 747 215	86,68%	
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 422 980	375 351	519 307	428 355	255 721	117 433	217 373	2 227	1 223	11 157	24 114	20 408	15 070	13 035	3 335 747	54,57%	
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 084 539	2 251 401	6 258 357	5 596 535	1 971 953	641 737	338 803	251 657	355 360	1 453 462	2 816 180	2 192 433	964 355	639 623	8 411 469	99,41%	
4	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	11 234 653	1 883 272	4 042 903	3 314 835	1 224 925	403 225	365 494	-	-	-	-	-	-	-	10 182 209	100,00%	
6	Total non-UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

La Caisse Régionale Brie Picardie a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse Régionale Brie Picardie a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

6.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

La Caisse Régionale Brie Picardie a formalisé ses plans d'accompagnement sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture, décrits dans son rapport de durabilité (cf. Partie « 2.2.3.1.2 « Plans d'actions sectoriels » p.47 à 48 du Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse régionale Brie Picardie). Pour mieux appréhender les trajectoires de décarbonation, Crédit Agricole a établi ses engagements Net Zéro au niveau Groupe, la Caisse Régionale y contribue pour les 5 secteurs précités.

6.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	11 657	0,03%	-	4,64	3

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse Régionale Brie Picardie indique dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Comme l'ensemble du Groupe, la Caisse Régionale Brie Picardie s'appuie, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le tableau portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse Régionale Brie Picardie publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. Ainsi pour l'arrêté du 30/06/2026, la part de ces expositions hors bilan s'élèvent à 11 657 milliers d'euros.

6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans							Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 085 121	166 725	131 480	70 383	3 704	6,38	-	-	372 292	92 861	3 124	(3 884)	(2 079)	(1 444)
2	B - Industries extractives	21 499	236	915	95	214	9,58	-	-	1 460	497	1	(110)	(81)	(1)
3	C - Industrie manufacturière	744 779	31 314	9 947	558	13 493	9,63	-	-	55 312	5 876	2 217	(2 512)	(874)	(1 549)
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	325 232	6 859	11 698	3 191	206	6,75	-	-	21 954	1 784	-	(111)	(83)	-
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	99 378	1 696	3 579	1 009	98	7,45	-	-	6 382	656	624	(669)	(89)	(538)
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	172 821	12 613	3 952	1 422	830	4,95	-	-	18 817	2 453	1 393	(1 309)	(218)	(974)
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 116 612	69 733	36 354	19 575	3 694	5,90	-	-	129 356	26 035	4 111	(4 270)	(1 317)	(2 689)
8	H - Transports et entreposage	217 684	8 832	2 390	3 239	586	6,04	-	-	15 046	1 845	84	(256)	(174)	(54)
9	L - Activités immobilières	4 699 435	94 248	149 004	392 169	75 888	12,51	-	-	711 308	68 318	19 084	(21 841)	(8 816)	(9 356)
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 084 539	63 111	199 818	1 017 867	449 502	16,14	191 116	-	1 539 181	137 040	17 300	(18 616)	(9 588)	(5 568)
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 422 980	47 339	117 781	279 091	20 536	11,60	5 879	-	458 868	49 083	10 622	(13 175)	(6 160)	(4 521)
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

13	Autres secteurs pertinents	10 655 514	595 396	122 200	40 420	394 775	12,34	-	-	1 152 790	27 171	8 864	(8 882)	(2 776)	(5 107)
14	I - Hébergement et restauration	338 515	21 016	22 850	16 061	1 515	7,47	-	-	61 442	11 646	4 117	(4 016)	(1 406)	(2 009)
15	J - Information et communication	213 632	9 400	2 083	1 409	3 880	9,69	-	-	16 772	923	34	(122)	(56)	(14)
16	K - Activités financières et d'assurance	9 073 230	524 320	55 403	931	385 839	13,25	-	-	966 494	1 217	637	(732)	(65)	(609)
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	273 824	8 848	8 673	6 276	905	7,89	-	-	24 703	3 279	458	(900)	(517)	(319)
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	243 271	10 068	7 679	1 191	497	5,16	-	-	19 436	2 579	541	(642)	(160)	(438)
19	O - Administration publique	144	6	1	2	-	5,32	-	-	9	-	2	(2)	-	(2)
20	P - Enseignement	9 382	315	209	170	9	7,07	-	-	702	61	38	(36)	(1)	(34)
21	Q - Santé humaine et action sociale	95 139	8 542	5 492	1 570	723	5,99	-	-	16 327	2 858	2 477	(1 713)	(259)	(1 413)
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	47 967	2 210	873	249	21	5,05	-	-	3 353	393	183	(161)	(38)	(79)
23	S - Autres activités de services	348 359	10 670	18 938	12 560	1 385	8,84	-	-	43 554	4 215	376	(559)	(274)	(191)
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	U - Activités extra territoriales	12 052	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques du Groupe. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5²

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Dans l'attente de la publication de la version officielle des ITS, dont l'ABE a publié le projet le 22 mai 2025, la Caisse Régionale Brie Picardie a décidé **d'appliquer les dispositions transitoires prévues et réaffirmées dans la No Action letter d'août 2025**. De fait, la publication des tableaux 6 à 10 est suspendue jusqu'au 31/12/2026. De la même manière, les informations quantitatives relatives au GAR des tableaux 1 et 4 ne sont pas publiées dans le présent rapport.

² Scénarios RCP : scénarios de référence de l'évolution du forçage radiatif en fonction d'hypothèses d'émissions mondiales de gaz à effet de serre et permettant de modéliser les risques physiques climatiques futurs

7. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 748 222	1 748 222	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	1 529 446	1 529 446	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	218 776	218 776	
2	Résultats non distribués	-	-	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	4 331 215	4 331 215	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	-	b
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 079 437	6 079 437	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(141 022)	(141 022)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(208)	(208)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	-	g

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	-	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(5 623)	(5 623)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(22 642)	(22 642)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(2 857 975)	(2 857 975)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
23	dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(61 959)	(61 959)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(3 089 429)	(3 089 429)	
29	Fonds propres de catégorie 1	2 990 009	2 990 009	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 990 009	2 990 009	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	43 197	43 197	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	43 197	43 197	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 674)	(3 674)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 674)	(3 674)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	39 522	39 522	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 029 531	3 029 531	
60	Montant total d'exposition au risque	11 880 553	11 880 553	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	25,17%	25,17%	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
62	Fonds propres de catégorie 1	25,17%	25,17%	
63	Total des fonds propres	25,50%	25,50%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,97%	7,97%	
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,97%	0,97%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	17,50%	17,50%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	584 798	584 798	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	31 702	31 702	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	55 389	55 389	o
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	212 828	212 828	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	43 197	43 197	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	97 376	97 376	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	35 093	35 093	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	713 480	713 480	
4	Instruments dérivés de couverture	632 721	632 721	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	809 072	809 072	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 464 297	3 464 297	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 967 019	4 967 019	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
8	Prêts et créances sur la clientèle	29 095 996	29 095 996	
9	Titres de dettes	2 046 772	2 046 772	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(755 553)	(755 553)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	86 830	86 830	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	57 079	57 079	i , o
14	Compte de régularisation et actifs divers	454 696	454 696	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	5 623	5 623	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	70 465	70 465	
21	Immobilisations corporelles	133 342	133 342	
22	Immobilisation incorporelles	208	208	e
23	Ecart d'acquisition	-	-	e
24	Total de l'actif	41 851 814	41 851 814	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 567	35 567	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	278 223	278 223	
5	Dettes envers les établissements de crédit	20 630 375	20 630 375	
6	Dettes envers la clientèle	12 689 325	12 689 325	
7	Dettes représentées par un titre	874 009	874 009	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(18 841)	(18 841)	
9	Passifs d'impôts courants et différés	42 656	42 656	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	-	-	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	998 826	998 826	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	76 702	76 702	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	Total dettes	35 606 842	35 606 842	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	6 241 679	6 241 679	
2	Capital et réserves liées	1 735 002	1 735 002	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	1 748 459	1 748 459	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	2 859 614	2 859 614	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 471 601	1 471 601	c
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-	-	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	175 462	175 462	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	3 293	3 293	d
11	Total des capitaux propres	6 244 972	6 244 972	
12	Total du passif	41 851 814	41 851 814	